

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

Bureau

Président : M. Thierry Dérobert
Vice-président : M. Matthieu Jotterand
Secrétaire : M. Armando Couto
Membres : Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

Sont présents :

M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Thomas Vogel

Excusés :

Mme Nathalie Adam, M. Giuseppe Di Salvo, M. Smult Kouame, M. Michel Vergain

Assistent à la séance : M. Damien Bonfanti, Maire
Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard
Conseillères administratives
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2021
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 255-21.05 Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud – Salaire minimum – Crédit complémentaire 2021
Entrée en matière Fr. 814'290.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

- | | | | |
|----|--|---|-------------------------------|
| b) | 256-21.05
Entrée en matière | Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud –
Modification des statuts – Intégration Grand-Lancy | <u>p. 459</u> |
| c) | 261-21.05
Entrée en matière
Fr. 346'634.60 | Association intercommunale AFJ Genève Sud-Ouest –
Salaire minimum – Crédit complémentaire 2021 | <u>p. 460</u> |
| d) | 257-21.05
Entrée en matière | Examen et approbation des comptes 2020 de la Fondation
communale immobilière de Lancy (FCIL) | <u>p. 461</u> |
| e) | 259-21.05
Entrée en matière | Examen et approbation des comptes 2020 de la Fondation
communale de Lancy pour le logement de personnes
âgées (FCLPA) | <u>p. 461</u> |
| f) | 260-21.05
Entrée en matière
Fr. 570'000.— | Stade des Fraisiers – Pose de containers (vestiaires
provisoires) – Crédit d'investissement | <u>p. 462</u> |

7) Motions – Résolutions

- | | | |
|----|--|-------------------------------|
| a) | Motion des groupes des Verts et socialiste « Favoriser le développement du
commerce de proximité et d'une économie durable à Lancy » (M038-2021) | <u>p. 464</u> |
| b) | Motion des groupes socialiste et des Verts « Pour la création de logements
abordables par une politique active d'acquisitions foncières » (M039-2021) | <u>p. 466</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION

8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|---------------------------------------|---|-------------------------------|
| a) | M019-2020
Vote | Motion « Faire du télétravail une pratique régulière et
généralisée au sein de l'administration de la Ville de
Lancy » (Report de la séance du Conseil municipal du 29
avril 2021) | <u>p. 470</u> |
| b) | DM024B-2021
Arrêté | Projet de délibération municipale relatif à la
« Modification du règlement du Conseil municipal (sortie
annuelle du Conseil municipal) » (Report de la séance du
Conseil municipal du 29 avril 2021) | <u>p. 473</u> |
| c) | 250-21.04
Arrêté
Fr. 150'000.-- | Réaménagement des accès de l'EMS de la Vendée –
Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de
l'environnement et du développement durable du 4 mai
2021 (Mme Deborah MÜHLE) | <u>p. 474</u> |
| d) | 251-21.04
Arrêté
Fr. 490'000.-- | Avenue Eugène-Lance (tronçon chemin du 1 ^{er} -Août à la
rue du Bachet) – Mise en sens unique de la circulation et
aménagement d'un contresens cyclable – Crédit
d'investissement – Rapport de la Commission conjointe
Travaux-Finances du 10 mai 2021 (Mme Monica DE
VECCHI) | <u>p. 476</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

- | | | | |
|----|---|--|----------------------|
| e) | 252-21.04
Arrêté
Fr. 2'650'000.-- | Transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin – Route de Chancy 59 – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission conjointe Travaux-Finances du 10 mai 2021 (Mme Monica DE VECCHI) | <u>p. 478</u> |
| f) | 249-21.03
Arrêté
Fr. 350'000.-- | Lancy Tennis club – Aménagements extérieurs et rénovation du club-house – Rapport de la Commission des sports du 29 mars 2021 et de la Commission des finances du 12 mai 2021 (M. Thierno BARRY et Mme Anne BONVIN-BONFANTI) | <u>p. 479</u> |
| g) | 253-21.04
Arrêté | Règlement pour la constitution d'une réserve conjoncturelle – Rapport de la Commission des finances du 12 mai 2021 (Mme Anne BONVIN BONFANTI) | <u>p. 481</u> |
| h) | 254-21.04
Arrêté | Examen des comptes 2020 – Rapport de la Commission des finances du 12 mai 2021 (Mme Anne BONVIN BONFANTI) | <u>p. 484</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission sociale, séance du 19 avril 2021, rapporteur Mme Jeanne BENCKER
- Sécurité dans le quartier des Palettes **p. 488**
- 10) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 20 avril 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN
- a) Festival Plein-les-Watts **p. 490**
 b) Actions réalisées dans le cadre de la pandémie en promotion culturelle **p. 492**
 c) Divers
- 11) Commission conjointe des sports et de l'environnement et du développement durable, séance du 28 avril 2021, rapporteur Mme Caroline MONOD
- Projet d'implantation temporaire de l'Académie du Servette Football club aux Evaux **p. 492**
- 12) Commission sociale, séance du 3 mai 2021, rapporteur M. Armando COUTO
- a) Présentation du plan d'actions à Pont-Rouge **p. 496**
 b) Présentation des divers projets actuels de l'action sociale **p. 497**
- 13) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 4 mai 2021, rapporteur Mme Deborah MÜHLE
- a) Suivi du concept paysager du PLQ de Surville **p. 498**
 b) Divers
- 14) Commission de la sécurité, séance du 5 mai 2021, rapporteur M. Michel VERGAIN
- a) Présentation des constructions protégées et leur gestion **p. 499**
 b) Présentation du groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie **p. 500**
 c) Divers
- 15) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 6 mai 2021, rapporteur Mme Virginie VANDEPUTTE
- a) Révision du Plan directeur communal – zone villas **p. 501**
 b) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

- 16) Commission conjointe Travaux-Finances, séance du 10 mai 2021, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
a) Présentation des résultats des sondages Géothermie 2020 **p. 504**
b) Divers
- 17) Commission des finances, séance du 12 mai 2021, rapporteur Mme Anne BONVIN BONFANTI
Divers

POINTS FINAUX

- 18) Propositions individuelles et questions **p. 505**
19) Election du Bureau du Conseil municipal **p. 510**
20) Message du Président sortant **p. 511**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Dérobert : Mesdames et Messieurs bonsoir. Je souhaite la bienvenue à Monsieur le Maire et à nos deux Conseillères administratives, à nos chefs de service, ainsi qu'aux employés de la Ville de Lancy, chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux, je déclare cette séance ouverte.

En tout premier lieu, je souhaiterais excuser Mme Adam, M. Di Salvo, M. Kouamé et M. Vergain.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2021

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Dérobert : nous avons deux communications. La première nous vient de la maison de quartier Sous l'Etoile qui tient son assemblée générale le mardi 1^{er} juin 2021 à 20h00, à la salle Michel Simon, vous y êtes invités avec plaisir par l'association, et le rapport d'activité 2020 est à disposition au secrétariat de la Mairie.

La deuxième communication concerne la planification des séances du Conseil municipal que vous avez trouvée sur CMNet. Y a-t-il des remarques sur cette planification ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de la voter.

La planification des séances du Conseil municipal pour l'année 2021-2022 est approuvée.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Bonfanti : je vous informe que nous aurons samedi la « Faites du Jardin » au parc Navazza. Nous recommençons avec les événements et cela fait plaisir à tout le monde.

Ensuite, vous avez reçu sur vos tables l'information concernant l'exposition des artistes lancéens qui aura lieu du 4 au 6 juin.

Vous avez également reçu par le biais de CMNet la réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Haas.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 037-2021 déposée par M. Christian HAAS

relative à l'objet suivant

LE PARC NAVAZZA PEUT-IL VRAIMENT ACCUEILLIR UN FESTIVAL DU FORMAT « PALEO » ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'arrivée du Plein-les-Watts Festival au Parc Navazza-Oltramare a été annoncée au Conseil municipal lors de la Commission de la culture du 20 avril 2021. Le rapport sera à l'ordre du jour du Conseil municipal du 27 mai 2021, l'information concernant l'objet de cette question écrite n'est ainsi pas encore rendue publique.

Néanmoins, le Conseil administratif peut d'ores et déjà apporter les réponses aux questions posées :

- ***Pour quels motifs exactement cet événement quitte la commune de Plan-les-Ouates, ayant entendu qu'une raison était justement la jauge des spectateurs ?***

Le Plein-les-Watts Festival a été créé en 2007 sur la commune de Plan-les-Ouates. Il a connu un rapide succès qui l'a amené à accueillir 27'000 spectateurs sur trois soirées en 2019. A noter que cette fréquentation constitue le décompte du nombre total d'entrées-sorties, et non le nombre de spectateurs présents en même temps sur le site, qui se situe entre 5'000-6'000 selon les soirées. La fréquentation actuelle est donc située dans les mêmes échelles que celle des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

événements qu'accueille déjà le parc Navazza-Oltramare. Concernant le titre de la question écrite, relevons que le « Paléo festival » accueille, lui, jusqu'à 240'000 spectateurs.

Le site occupé jusqu'à présent par le Plein-les-Watts Festival est la Butte de Plan-les-Ouates, qui s'étend sur une surface ouverte au public de 11'000 mètres carrés. Depuis plusieurs éditions, le site ne permet plus d'accueillir de manière satisfaisante les spectateurs, notamment en termes d'accès (système d'entrée), de gestion des flux et de sorties de secours, éléments liés à la taille et à la configuration du site, comme relaté dans la presse en 2019 : <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/festival-pleinleswatts-pourra-grandir-2019/story/22466627>.

Ainsi, le parc Navazza-Oltramare représente un lieu plus adapté à la tenue de la manifestation, au vu de sa taille (jusqu'à 25'000 mètres carrés sur la partie prévue pour les manifestations), de sa configuration, de ses équipements (Grange Navazza) et accès, notamment les pôles de transports publics aux Esserts et à Lancy-Pont-Rouge.

Également, le Plein-les-Watts Festival a pris connaissance du changement du calendrier scolaire dès 2022 (suppression d'une semaine de vacances estivales), impliquant un changement de date pour l'événement, qui s'organise traditionnellement à la mi-août, et qui se tiendra désormais en semaine 28, soit mi-juillet. Sollicitée par l'association sur ce changement de date, la commune de Plan-les-Ouates a indiqué que certaines prestations des services communaux ne pourraient être pleinement remplies et certaines infrastructures seront indisponibles à ces dates.

- ***Pourquoi, alors même que l'association qui gère ce festival a un projet d'une salle de concert fixe aux Cherpines, cette zone n'a pas été envisagée ? Les terrains actuels, de grande capacité et sans zone sensible, disposent d'équipements sanitaires, de parkings et d'accès transports publics.***

Le Plein-les-Watts Festival a mené en 2016 une « étude de faisabilité pour un changement de site », qui a identifié les sites potentiels sur Plan-les-Ouates pouvant accueillir le festival. Celle-ci a démontré que le site des Cherpines était en effet celui situé sur Plan-les-Ouates qui pourrait le mieux se prêter à accueillir le festival à long terme.

Toutefois, le projet de développement urbain des Cherpines se réalisera sur plusieurs années, en particulier la partie du futur « parc des Cherpines », qui serait à même d'accueillir la manifestation, ne sera pas réalisée avant 2026 au mieux. L'état d'avancement du projet, la disponibilité foncière, ainsi que le risque de devoir déménager l'événement au gré des chantiers successifs du futur quartier, impliquent qu'un déménagement du festival ne serait probablement pas possible avant 2030 au plus tôt.

Au vu de ces éléments, le comité d'organisation a ainsi pris la décision en 2020 de mettre à jour cette étude de faisabilité, en étendant ses recherches hors du territoire de la commune de Plan-les-Ouates. Celle-ci a révélé que le parc Navazza-Oltramare présentait tous les avantages et conditions requises pour accueillir le festival dès 2022 et de manière durable.

- ***Les services du canton (protection forêt cours d'eau et faune) ont-ils été consultés pour le projet de Navazza ?***

Le plan d'implantation du festival est travaillé actuellement entre les services de l'administration municipale et le comité d'organisation du festival. Celui-ci prévoit d'utiliser exclusivement l'espace supérieur du parc, d'ores-et-déjà équipé et prévu pour accueillir des manifestations. Le périmètre du vallon de l'Aire, au sens de la loi sur les eaux (L 2 05) et du cadastre forestier, ne sera ni exploité ni touché par la manifestation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

- *Notre service de l'environnement va-t-il ou a-t-il pu évaluer les conséquences, respectivement les coûts de remise en état du site après l'emprise d'un tel événement ?*

Le service de l'environnement et du développement durable accompagne les organisateurs et les autres services communaux dans les travaux préparatoires pour l'arrivée de la manifestation au parc Navazza-Oltramare. Il a ainsi pu poser les exigences concernant la préservation et la remise en état du site, comme pour toute manifestation ayant lieu dans les parcs lancéens.

En particulier, un état des lieux sera réalisé avant et après la manifestation, et seront exigés une protection du jardin potager communal et autres périmètres « sensibles », ainsi qu'un terrain rendu propre (papiers, déchets, mégots) sur l'ensemble du parc et de ses alentours. Pour le surplus, il est à préciser que ladite association gèrera l'ensemble des locations que la commune n'aurait pas à sa disposition.

Enfin, notons qu'aucun site n'a, à ce jour, été retenu sur Lancy pour accueillir le camping de la manifestation. Le travail de réflexion sur cet élément particulier sera poursuivi dans les prochains mois.

Damien BONFANTI

Conseiller administratif délégué à culture et à l'environnement

M. Bonfanti : ensuite, une question avait été posée par M. Couto lors de la dernière séance du Conseil municipal qui concernait les subventions vélos.

Ce que l'on peut dire, c'est que la subvention vélos entre d'une part dans une politique de développement durable de la part de la commune de Lancy. Deuxièmement, cela entre aussi dans une politique de santé, il est quand même mieux de faire du vélo que de prendre son véhicule pour se déplacer sur de courtes distances. Troisièmement, cela joue dans le transfert modal, l'objectif étant que les gens puissent utiliser plus le vélo que les véhicules motorisés, ce qui permet aussi de fluidifier le trafic, cela c'est un premier élément.

Le deuxième élément concerne la question qui a été posée de savoir pourquoi on souhaitait favoriser certains commerces lancéens et non pas d'autres commerces. Comme on l'a fait avec les bons de solidarité, l'objectif était bien de pouvoir aider les commerces de proximité, et d'autant plus les commerces qui vendent des vélos et qui réparent des vélos à Lancy. Il s'avère qu'il y en a cinq actuellement : Ciclissimo, Genevacargo bike, Scoot and Cycles, Oxsner sports et La Combine. Ces cinq commerces ont bien pu profiter des subventions qui étaient de l'ordre de Fr. 25'000.— que vous avez voté lors du budget. Pour les statistiques de début mai, il y a 24 vélos qui ont été achetés, 11 vélos-cargo, 12 vélos à assistance électrique, ainsi qu'une remorque, et 40 réparations de vélos qui ont été faites. L'action a tellement bien marché que le Conseil administratif a décidé d'allouer une somme supplémentaire de Fr. 10'000.— pour cette subvention pour qu'elle puisse tenir encore quelques mois pour les futurs acquéreurs ou ceux qui souhaitent faire réparer leur vélo.

Mme Gachet : une information concernant la prolongation des mesures pour les locataires de nos arcades commerciales, c'est-à-dire restaurants et tea-rooms. Nous avons prolongé pour le mois de mai partiellement la gratuité et elle se monte à hauteur de 75%, loyers et charges compris. Nous n'avons encore pas pris de décision pour le mois de juin puisque nous attendions la décision du Conseil fédéral. Nous statuerons courant du mois de juin pour la suite à donner à la gratuité et au soutien à nos commerçants qui occupent nos locaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Mme Moyard : vous avez reçu sur CMNet la réponse du Conseil administratif à la motion concernant les apprentissages.

D'autre part, le Conseil administratif souhaite – je vais essayer d'être brève, Monsieur le Président, mais c'est quand même une information relativement urgente, en termes de timing et importante pour l'ensemble du Conseil municipal – vous donner l'information concernant les études complémentaires pour passer à un groupe scolaire complet pour l'école de Pont-Rouge.

Comme vous le savez, vous avez accepté il y a quelques semaines un crédit d'étude pour la construction d'un demi-groupe scolaire, soit 8 classes, à l'école de Pont-Rouge, avec évidemment tous les locaux communs qui sont les mêmes que l'on fasse un demi-groupe scolaire ou un groupe complet, type salle de gym, salle de rythmique, salle d'appui, etc.

Il s'est avéré que nous avons d'abord, au vu de la situation des effectifs que vous connaissez - je n'ai pas besoin de vous faire le rappel de juin passé où nous étions avec la crise du Sapay et avec la plus petite crise, mais néanmoins réelle, avec l'école du Petit-Lancy - donc, nous sommes dans une situation concernant les effectifs scolaires qui est extrêmement tendue.

En travaillant sur le demi-groupe scolaire, nous avons repris certaines données de base, car il avait été indiqué, il y a de cela plusieurs années, que l'on devait absolument faire un demi-groupe parce qu'il y avait des normes OPAM, protection contre les accidents majeurs, à cause des voies CFF et du transport de différentes substances dangereuses qui passaient de l'autre côté des voies, on nous disait qu'il ne fallait pas dépasser une certaine hauteur et qu'il fallait qu'il n'y ait que des enfants du cycle moyen, donc les grands du primaire et non les petits. Information que l'on m'a donnée comme cela en commençant mon mandat. Il s'avère que cette information est erronée, dans le sens où, après confirmation écrite, le SERMA, service en charge au Canton, a confirmé qu'il y avait bien une hauteur maximale, mais que c'était celle du PLQ qui permet un deuxième étage, parce que ce qui était prévu, c'était un rez plus un étage. Il est donc possible de faire un deuxième étage, et d'autre part qu'il n'y avait aucune contre-indication sur l'âge des enfants. Evidemment, les parents sont déjà nombreux à me dire : mais enfin pourquoi mon petit à 4 ans doit aller loin, alors que mon grand de 8 ans pourra aller juste en face, ce qui heurte en partie effectivement un sentiment de logique. On a repris tout cela en détail, il s'avère qu'il y a une possibilité d'essayer de faire directement un groupe complet dans le même laps de temps, en gardant le même planning qui, je ne vous le cache pas, est tendu, mais il était tendu pour l'école du Plateau et nous l'ouvrons quand même à la prochaine rentrée, donc la planification est toujours – et c'est indispensable au niveau des effectifs scolaires – d'ouvrir, je l'espère, ce groupe scolaire complet à la rentrée 2023.

Ce qui devrait également vous intéresser, ce sont les éléments financiers, parce que, en résumé, on double la taille de l'école en payant Fr. 900'000.— de plus. Autant l'école complète était assez chère par classe parce que justement il n'y en avait pas beaucoup et qu'il y a un certain nombre de frais qui sont propres à une école, qu'on fasse 8-12-16 ou 32 classes et qu'il y a des financements, notamment des subventions FIDU par nouvelle classe de l'ordre de Fr. 700'000.--. Le surcoût est donc quasiment entièrement absorbé par le FIDU, ce qui fait que le coût supplémentaire n'est pas très élevé.

Ce petit mot que je termine ici pour vous indiquer – bien sûr je pourrai donner plus de détails lors de la prochaine Commission des travaux sur ces éléments – qu'il y a quelques surcoûts techniques en passant de la première étude au devis général puisqu'on est en train d'avancer dans le travail, mais globalement ce serait effectivement une opération financièrement extrêmement intéressante, également sur l'enjeu des effectifs scolaires. Le Conseil administratif prévoit donc d'aller de l'avant, de commencer déjà les travaux sur la base de la première autorisation qui est en cours d'obtention, de demander en parallèle l'autorisation

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

complémentaire de construire, et en principe tout devrait bien se passer pour une ouverture d'école à la rentrée 2023.

Le dernier élément d'ordre technique est financier, nous devons du coup engager des montants un peu plus importants que ceux qui ont été demandés dans le crédit d'étude qui, pour rappel, est une sorte d'avance sur le crédit d'investissement, puisqu'au final il est intégré à celui-ci, car nous devons faire une nouvelle piste de chantier par le chemin de l'Adret, nous devons faire un complément d'étude pour l'augmentation de la taille de l'école et nous devons procéder à des démolitions rapidement pour gagner du temps sur un planning très serré, tout cela avant le vote du crédit de construction, donc en léger dépassement par rapport au crédit d'étude que vous avez voté.

Bien entendu, tout cela vous sera présenté en détail au moment du passage en commission pour le crédit d'investissement qui arrivera relativement rapidement à l'automne. Je pense que c'est une excellente opportunité de construire simplement plus de classes dont nous avons impérativement besoin pour nos familles lancéennes et les enfants de cette commune.

M. Dérobert : les commissaires aux travaux se réjouissent sûrement d'avoir plus d'explications.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud – Salaire minimum – Crédit complémentaire 2021 (Fr. 814'290.--) (255-21.05)

Mme Moyard : vous avez trois objets – les a, b et c – qui sont connexes, particulièrement le a) que vous venez de nommer, M. le Président, et le c), qui couvrent globalement la même problématique, à savoir l'adaptation du crédit que vous avez voté dans le cadre du budget 2021, de la subvention à deux groupements intercommunaux pour l'accueil familial de jour, car comme vous le savez, nous sommes membres de deux des trois structures de coordination qui existent dans ce canton, j'en reparlerai au point b). Vous savez aussi qu'a été accepté par le peuple le principe du salaire minimum, et il a été confirmé par l'OCIRT que les accueillantes familiales de jour y étaient soumises. Vous savez encore certainement qu'elles étaient payées entre Fr. 4.— et un maximum de Fr. 5.--/h et par enfant et qu'en moyenne elles gardaient trois enfants. Donc, il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour voir que passer au salaire minimum va avoir des coûts relativement importants qui sont enjoints par la modification légale voulue par le peuple. C'est, du point de vue de l'égalité, une très bonne nouvelle étant donné qu'il s'agit de personnel féminin uniquement, relativement peu formé, et très peu payé. L'adaptation a nécessité un peu de travail, parce que le fonctionnement actuel payé par heure et par enfant, ce n'était pas du tout la même philosophie que le Fr. 23.15 dès le 1^{er} janvier 2021 pour une heure de travail, quel que soit le nombre d'enfants qu'on garde. Donc, il a fallu

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

repenser tout le système, je n'entre pas dans les détails, ce qui fait qu'il y a un budget complémentaire relativement conséquent à vous faire voter pour l'adaptation somme toute indispensable pour être conforme à la loi.

Le Conseil administratif, si vous le souhaitez, vous propose un renvoi en Commission des finances, vu qu'il s'agit d'un dépassement budgétaire, ainsi qu'en Commission sociale pour les trois objets, étant donné qu'ils concernent un point important de la petite enfance et un changement de régime relativement fondamental.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : il y a donc une proposition du Conseil administratif et du Bureau de renvoyer cela en Commission sociale et en Commission des finances.

Mme Monod : le point 6a) correspondant à une mise en conformité avec une loi votée au niveau cantonal et l'ensemble des éléments composant le budget complémentaire étant détaillé dans les documents d'accompagnement, il paraît superflu de renvoyer cela en commission.

En effet, l'initiative sur le salaire minimum a été acceptée par les Genevois et cela a notamment des conséquences chiffrées sur l'accueil familial de jour. Si le montant est important, les explications données nous semblent claires et il ne nous paraît pas nécessaire d'en débattre.

C'est pourquoi le groupe des Vertes et des Verts de Lancy vous propose de voter sur le siège.

M. Dérobert : il y a donc deux propositions, celle d'une discussion immédiate et celle d'un renvoi en commission. Celles et ceux qui sont pour une discussion immédiate veulent bien lever la main : 8 pour.

Celles et ceux qui sont pour un renvoi en commission : 24 oui, et 0 abstention.

Le renvoi à la Commission sociale et à la Commission des finances est accepté par 24 oui, 8 non, 0 abstention.

b) Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud – Modification des statuts – Intégration Grand-Lancy (256-21.05)

=====

Mme Moyard : sur le même sujet des accueillantes familiales de jour, le Conseil administratif a choisi de se rabattre sur une seule structure de coordination. Je vous indiquais qu'il y en avait trois à Genève et que nous étions répartis entre deux, puisque nous étions rattachés à celle de Carouge et environs, c'est-à-dire Carouge et d'autres communes, structure qui s'appelle Genève Sud-Ouest, cela pour le Grand-Lancy. Pour le Petit-Lancy, nous étions avec celles qui gravitent autour d'Onex, qui est Rhône-Sud pour nos accueillantes familiales et nos familles placeuses du Petit-Lancy.

Il s'avère que ce système est historique au moment où ces structures de coordination ont été mises en place il y a une dizaine d'années. Evidemment il n'y a pas besoin d'être un très grand gestionnaire pour réaliser que ce n'est pas très efficace, pas très efficient, pas très commun,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

parce que ce sont deux structures différentes qui n'ont pas qu'une seule chose à faire, c'est de regarder que l'autre fasse la même chose, donc il y a des différences ; cela veut dire que du point de vue de nos propres communiens, il y avait des différences notables en termes de règlement, de manière d'être payé, de calculs, c'étaient deux structures différentes. Pour la Ville de Lancy, on devait tout faire à double et ce n'était pas très lisible.

Dans le cadre de ces discussions sur le salaire minimum, il y a eu un remue-ménage et un certain coup de balai puisque plusieurs communes ont décidé de se retirer de la structure intercommunale à laquelle elles appartenaient, non pas pour se replier ailleurs mais pour la quitter définitivement. Ce qui voulait dire laisser sur le carreau des accueillantes familiales, laisser sur le carreau des familles qui avaient une place d'accueil, à l'heure où il y a une pénurie énorme. Ce n'était évidemment pas du tout l'ambition du Conseil administratif. Et donc, ce que nous avons fait, mais nous devons le faire dans des délais légaux, statutaires, nous avons dénoncé notre adhésion à la structure de coordination Genève-Sud-Ouest au 31 mars et nous avons demandé notre adhésion à l'autre pour la partie du Grand-Lancy, puisque dans les statuts il était indiqué que c'était le Petit-Lancy qui en faisait partie.

Ceci est la fin du processus. Evidemment c'est un peu douteux d'avoir dû quitter l'une avant d'être sûr de pouvoir intégrer l'autre, le problème est qu'intégrer l'autre nécessite une modification statutaire qui doit passer dans l'ensemble des communes du groupement. Ce qui veut dire que sur le mois de juin, toutes les autres communes doivent accepter cette modification, ce qui est pour l'instant en train de bien se passer, évidemment que vous l'acceptiez aussi est tout à fait nécessaire. Donc, c'est le sens de cette délibération qui modifie les statuts et qui remplace, en résumé, « Lancy » à chaque fois que c'était marqué « Petit-Lancy », et c'est assez logique du fait que nous avons trois-quarts de notre activité de l'accueil familial de jour qui se situe déjà à Rhône-Sud ; c'est donc un petit changement sans être une révolution. Cela permet de maintenir l'ensemble de l'accueil et même de l'élargir un peu, c'est un des éléments sur lequel je ne suis pas revenu en détail mais j'aurais l'occasion de le faire en commission concernant le premier point.

M. Dérobert : le Bureau vous recommande de renvoyer ce sujet à la Commission sociale. Nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission sociale.

c) Association intercommunale AFJ Genève Sud-Ouest – Salaire minimum – Crédit complémentaire 2021 (Fr. 346'634.60) (261-21.05)

=====

Mme Moyard : la seule chose que je souhaite vous dire, c'est qu'une partie de ce montant n'est pas pour des places, mais pour payer la part de fonctionnement lors de notre délai de dédite, parce qu'on devait le donner au 31 mars pour une sortie effective au 31 décembre 2021, mais nous devons participer aux coûts de fonctionnement durant le dernier trimestre, quand bien même nous n'aurons plus d'enfants. Donc, il y a un coût pour cette partie-là, mais si on veut sortir de cette structure, on est obligé de le payer. Le reste est effectivement à la fois pour l'augmentation du nombre de places par rapport à ce qui avait été budgété, parce que nous avons occupé plus de places, nous avons placé plus d'enfants lancéens, et d'autre part pour l'application du salaire minimum comme je l'ai expliqué tout à l'heure.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

M. Dérobert : le Bureau vous recommande un renvoi en Commission sociale et en Commission des finances. Nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : le groupe des Verts comptait également demander un vote sur le siège pour ce point, étant donné le résultat du premier nous allons nous abstenir mais nous n'en pensons pas moins.

M. Dérobert : nous passons au vote du renvoi en commission.

Le renvoi à la Commission sociale et à la Commission des finances est accepté par 31 oui, 0 non, 1 abstention.

d) Examen et approbation des comptes 2020 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)

=====

Mme Moyard : je réserve volontiers la présentation du rapport d'activité à la Commission des finances, M. le Président. C'est un point formel, comme vous le savez pour nos deux fondations communales, avec le passage en revue des comptes et du rapport d'activité que nous vous proposons de faire en Commission des finances.

M. Dérobert : nous allons voter l'entrée en matière avec une proposition du Conseil administratif et du Bureau pour un renvoi en Commission des finances.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Mayer : sachant que les comptes ont déjà été audités et qu'il y a un membre de chaque groupe politique dans le Conseil de fondation, nous proposerons également de faire un vote sur le siège sur ce sujet.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous votons cette proposition. Celles et ceux qui souhaitent une discussion immédiate : 8 oui. Celles et ceux qui sont pour le renvoi en Commission veuillez bien lever la main, s'il vous plaît.

Le renvoi en Commission des finances est accepté par 24 oui, 8 non, 0 abstention.

e) Examen et approbation des comptes 2020 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées (FCLPA)

=====

Mme Moyard : je n'ai rien d'autre à ajouter par rapport au point précédent qui est également valable pour l'autre fondation, la FCLPA.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Vogel : sans surprise, je vais vous proposer la même chose que mon camarade tout à l'heure. Dans le souci d'économiser du travail à la Commission des finances, puisque les comptes ont été audités, le rapport de l'organe de révision est disponible, ainsi que le rapport

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

d'activité, nous pensons qu'il est inutile d'alourdir le travail en commission et cela fera économiser quelques deniers à la commune également.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous passons au vote. Celles et ceux qui sont pour la discussion immédiate veuillez bien lever la main s'il vous plaît : 8 pour. Celles et ceux qui sont pour le renvoi en commission.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 24 oui, 8 non, 0 abstention.

f) Stade des Fraisiers – Pose de containers (vestiaires provisoires) – Crédit d'investissement (Fr. 570'000.--) (260-21.05)

=====

Mme Gachet : j'ai le plaisir de vous présenter un message concernant l'installation de trois containers le long du stade des Fraisiers. Ce message est issu d'une difficulté que l'on a rencontrée cette année, parce qu'un crédit a été voté et le terrain est en passe d'être aménagé, l'un des terrains va être transformé en terrain synthétique. Cela veut dire que les équipes du Lancy FC pourront utiliser beaucoup plus fréquemment les terrains.

Il avait été prévu, et c'est une ligne que l'on a au budget, d'aménager et de réaménager les vestiaires qui sont déjà au bord du stade et de réaménager la buvette. Or, pendant les premières expertises de travail, on s'est rendu compte qu'on avait une difficulté quant à la définition de la zone sur laquelle on souhaitait apporter quelques modifications à ces vestiaires. Avant de pouvoir entreprendre les travaux, d'envisager en tout cas de faire avancer l'étude par rapport à cela, on va devoir apporter auprès du Grand Conseil et du Conseil d'Etat une demande concernant une modification liée au PLQ et à la modification de zone.

Ce travail va prendre du temps et le terrain va être livré en septembre. On s'est donc trouvé face à un dilemme, à savoir offrir un terrain sur lequel il pourrait y avoir beaucoup d'utilisation et pas suffisamment de vestiaires pour permettre à l'ensemble des joueurs, donc l'équipe féminine, les juniors, les équipes seniors, les arbitres ne pourront pas exploiter correctement ce lieu puisqu'ils n'auront aucun lieu pour se changer.

Raison pour laquelle on a trouvé cette solution, d'installer temporairement, en tout cas le temps que l'on puisse avancer sur le dossier des vestiaires en dur, cette solution provisoire qui consiste en le dépôt de trois containers, un qui serait dédié aux vestiaires hommes, un aux vestiaires femmes et un troisième que l'on souhaiterait aménager de douches et de casiers qui se fermentaient à clé pour permettre aux gens de pouvoir pratiquer un sport libre le long du bord de l'Aire en toute sécurité.

C'est une alternative qui coûte effectivement cher, c'est une option que l'on vous propose qui est de maintenir après les containers pour qu'on puisse par exemple au niveau des douches, pourquoi pas, développer ou déplacer sur un parcours sportif, par exemple au Petit-Lancy. On n'a encore aucune idée réellement sur la suite, mais c'est une des options qu'on pourrait vous proposer.

Donc, c'est un crédit de Fr. 570'000.--, sachant qu'on avait mis une ligne budgétaire pour le dur, mais on préfère être correct et dire que même si un montant nettement plus important avait été prévu, comme l'objet est modifié, on préfère vous le présenter et faire une demande de crédit supplémentaire, un crédit d'investissement à hauteur de Fr. 570'000.— qui permettrait d'exploiter correctement le terrain qui va être aménagé en synthétique cet été.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Comme il n'est pas prévu au budget, nous vous proposons de le traiter en Commission des sports et en Commission des finances.

Mme Mühle : le groupe des Verts demande d'ajourner ce crédit d'investissement pour ces containers provisoires à plus d'un demi-million de francs. Cette installation provisoire est fortement dépendante d'une modification de zone et de l'abrogation d'un PLQ. Nous souhaitons donc traiter celle-ci en Commission de l'aménagement avant de traiter de la pose de ces containers provisoires.

En termes d'échéance, la pose de ces containers pourrait être rapide par rapport à la création d'une buvette et d'un nouveau vestiaire prévu initialement, il n'y a donc pas de raison de se précipiter.

Pour ces raisons, nous demandons d'ajourner le vote de ce crédit d'investissement.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 24 oui, 8 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Bureau et le Conseil administratif vous ont proposé de renvoyer cela aux sports et aux finances. Y a-t-il d'autres propositions ?

Mme Mühle : pour la forme, le groupe des Verts demande d'ajourner le vote de ce crédit d'investissement, comme expliqué juste avant.

M. Dérobert : je vous remercie Mme Mühle, mais je ne vois pas très bien comment on peut ajourner un vote, on rentre en matière ou on ne rentre pas en matière. On est rentré en matière, aujourd'hui on va renvoyer cela en commission qui décidera de faire un retour quand elle le souhaitera.

Mme Mühle : selon le règlement, une fois que l'entrée en matière est faite, on peut soit renvoyer en commission, soit décider d'ajourner le sujet. C'est-à-dire que l'on décidera plus tard sans le traiter tout de suite en commission.

M. Dérobert : excusez-moi, je dois avoir un blanc sur l'ajournement, pour moi c'est le renvoi en commission ou la discussion immédiate. Je vous propose une suspension de séance de 3 minutes, le temps de vérifier dans le règlement.

La séance est suspendue durant 3 minutes.

M. Dérobert : en effet, l'article 41 propose l'ajournement ou le classement. Nous allons donc voter la proposition de Mme Mühle, l'ajournement.

La proposition d'ajournement est acceptée par 18 oui, 14 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021**7) MOTIONS - RESOLUTIONS****a) Motion des groupes des Verts et socialiste « Favoriser le développement du commerce de proximité et d'une économie durable à Lancy » (M038-2021)**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

En 2020, dans un contexte de semi-confinement et avec la fermeture des frontières, nous avons toutes et tous pris conscience de l'importance des espaces verts, du voisinage et des commerces de proximité. Nous pensons que la pandémie n'a fait que poser une loupe sur les questionnements amorcés depuis quelques années sur la pollution liée à la mobilité incessante ou encore la perte de liens sociaux.

Si Lancy est une commune riche en espaces verts et espaces de loisirs, force est de constater que le commerce de proximité est, quant à lui, trop peu développé. 250 commerces sur toute la commune dont 57 garages et commerces liés aux voitures et cycles. Des commerces regroupés dans des centres commerciaux, notamment 32 à la Praille, auxquels les gens se rendent souvent en voiture. Et quasiment aucun commerce dans les nouveaux quartiers à l'instar de la Chapelle.

Pour rappel, l'engagement du canton de Genève pour une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 nécessite des changements de nos habitudes qualifiés par l'ONG Noé21 de « ruptures comportementales ». Il s'agit d'actions de sobriété qui visent à éviter des dépenses d'énergie qui n'apportent pas de valeur ajoutée réelle.

Le développement et la mise en valeur d'un tissu commercial local et durable agirait sur deux de ces priorités : augmenter massivement la part modale de la mobilité douce et basculer vers des régimes alimentaires moins carnés et à base de produits locaux.

Le développement du commerce de proximité permettrait de mettre en avant la production locale, les richesses artisanales lancéennes, de favoriser les filières courtes et de créer du lien entre les personnes, de dynamiser l'économie de la commune tout en limitant l'impact sur l'environnement. Ceci permettrait à la population de prendre conscience d'un mode de consommation plus respectueux de l'environnement et susciterait un sentiment d'appartenance à la Commune.

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

- 1. Développer le commerce de proximité et l'économie durable à Lancy*
- 2. Favoriser la vitalité des quartiers et promouvoir une répartition harmonieuse et équilibrée des commerces répondant aux besoins des habitant.e.s.*
- 3. Garantir un minimum de surface d'activités lors de l'élaboration des PLQ, en fonction de la surface des logements construits.*
- 4. Définir pour certaines zones de la Commune un plan d'utilisation du sol réglant l'affectation et la destination des rez-de-chaussée et arcades avec préavis contraignant de la Commune.*
- 5. Établir un cahier des charges selon des critères de durabilité et de proximité pour l'attribution des baux commerciaux et arcades appartenant à la commune.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

6. *Encourager le développement des marchés favorisant la vente de produits en circuits courts, locaux, de saison, issus de l'agriculture raisonnée ou bio et de fabrication artisanale.*
7. *Continuer à promouvoir les commerces lancéens et sensibiliser les habitant.e.s aux avantages du commerce de proximité à travers des campagnes de communication ciblées et une carte qui permette de visualiser l'emplacement des commerces.*

Mme Fernandez : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, comme nous l'avons vu lors de la Commission Aménagement à laquelle nous avons toutes et tous été convié-e-s récemment, les enjeux du Plan directeur communal sont de maintenir et d'améliorer le cadre de vie, de respecter et promouvoir l'environnement et le climat et de consolider l'identité lancéenne.

La motion que nous vous présentons aujourd'hui propose des solutions concrètes allant dans le sens de ces enjeux.

En effet, lors de la même commission, nous avons entendu les experts et expertes nous confirmer que la mixité des rez-de-chaussée est essentielle à la dynamisation des nouveaux quartiers, à l'animation de la ville et à la qualité de vie offerte par ce que l'on appelle la ville des courtes distances.

Par cette motion, nous invitons le Conseil administratif à accompagner et à orienter de manière proactive la densification de notre commune sous l'angle du commerce de proximité. Nous avons à cœur de stimuler une économie locale et qualitative qui réponde aux besoins des habitants et habitantes, ainsi qu'à des critères de durabilité tenant compte de l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons.

Les Verts et Vertes de Lancy sont convaincu-e-s de l'importance de revenir à une économie axée sur la proximité et pense qu'il est urgent de faire en sorte que les habitantes et habitants de notre commune n'aient plus à hésiter entre prendre leur voiture pour se garer au centre commercial ou aller à pied faire leurs courses et rencontrer leurs voisins.

Nous nous réjouissons de voir le lien social se créer sur les marchés, sur les terrasses, et dans les magasins de notre commune et nous vous remercions du bon accueil que vous réserverez à cette motion.

M. Daher : le groupe PLR ne comprend pas réellement pourquoi cette motion est proposée, particulièrement avec les points 4 et 5 liés au plan d'utilisation du sol et au cahier des charges qui est proposé, ce qui suggère des conditions plus ou moins strictes, avec finalement peu de recul qui ne nous permet pas d'avoir une approche suffisamment claire et des attentes tant des commerçants que des consommateurs.

De plus, un Plan directeur communal est en cours de validation, il aurait été peut-être plus judicieux d'intégrer les remarques directement dans celui-ci. Même s'il est un peu tard, nous invitons les motionnaires à en discuter lors d'une prochaine séance de commission, de l'aménagement par exemple, et pour ne pas faire doublon, le groupe PLR ne soutiendra pas la motion.

Mme De Vecchi : je vais aller un peu dans le sens de mon pré-opinant. Le groupe PDC-VL trouve qu'il y a des éléments tout à fait intéressants dans cette motion, mais néanmoins souhaiterait en rediscuter au niveau de la Commission de l'aménagement également, pour discuter notamment des invites 4 et 5 et trouver une solution qui soit à la fois propice au développement du commerce de proximité, mais aussi de l'insérer dans un contexte plus

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

général et faire en sorte que ce projet s'insère avec un bon sens plus large. On propose aussi un renvoi en Commission de l'aménagement.

M. Clémence : comme nous sommes co-signataires, vous ne serez pas surpris que le groupe socialiste soutienne cette motion, avec un certain nombre de dispositions dans les invites qui peuvent effectivement être intégrées au PDCom mais pas toutes, donc il est tout à fait pertinent de voter cette motion dans son ensemble. Pour rappel, cela implique que le Conseil administratif nous réponde dans les 6 mois sur ce qu'il compte en faire et une des réponses potentielles pourrait être d'intégrer tout ou partie dans le PDCom, mais il y a aussi d'autres dispositions qui peuvent dépasser le cadre du Plan directeur communal, raison pour laquelle nous vous invitons à soutenir cette motion.

Mme Fernandez : j'aimerais ajouter que, étant donné l'urgence climatique et étant donné que nous nous réjouissons vraiment de voir le lien social se créer sur ces marchés et dans ces commerces, nous proposons de voter sur le siège.

M. Dérobert : nous avons deux propositions, le renvoi en commission ou la discussion immédiate.

Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission veuillez bien lever la main : 9 oui.

Celles et ceux qui sont pour la discussion immédiate veuillez bien lever la main : 18 oui et 5 abstentions.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à la majorité des membres présents.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de la motion.

La motion 038-2021 est acceptée par 18 oui, 12 non, 2 abstentions.

b) Motion des groupes socialiste et des Verts « Pour la création de logements abordables par une politique active d'acquisitions foncières » (M039-2021)

=====

Exposé des motifs

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Le logement est un besoin fondamental et, en Suisse, un objectif social ancré dans la Constitution, à son article 41 : « La Confédération, les cantons et les communes s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables ».

Entre 1939 et 2020, les loyers dans le canton de Genève ont été multipliés par 17, soit une augmentation annuelle moyenne de 33,6%. La progression est plus importante à Genève qu'en Ville de Zurich (multiplié par 10), que dans le canton de Bâle-Ville (multiplié par 14) et que dans l'ensemble de la Suisse (multiplié par 11). A titre de comparaison, à Genève, durant cette période, l'IPC a été multiplié par 8. Ainsi, le ratio entre l'indice des loyers et l'IPC (indice des prix à la consommation) a plus que doublé en quatre-vingts ans. Cela signifie, qu'à budget constant, en 2021, les locataires devraient renoncer à deux fois plus de biens de consommation afin de payer leur loyer que ce n'était le cas en 1939

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

<https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2021/analyses/communications/an-cs-2021-65.pdf>, p.10)

Depuis près de 20 ans, le canton de Genève souffre d'une crise du logement marquée par une pénurie et une explosion des montants des loyers sur le marché libre. Les premiers touchés sont les familles, les jeunes et les revenus modestes qui ne trouvent pas d'appartement abordable. Cette crise est renforcée par le fait que les titulaires de baux anciens qui se retrouvent en sous-occupation (par exemple, lors du départ des enfants du domicile familial) ne peuvent souvent pas trouver de logement plus petit pour moins cher.

Elles auront donc peu d'avantages à quitter leur logement. Par conséquent, ceci entraîne une diminution du nombre de logements disponibles de 4-5-6 pièces. Certaines familles se retrouvent en suroccupation ou obligées d'habiter ailleurs que dans le canton de Genève. Nous savons toutes et tous que déménager demande un effort psychologique, physique et financier.

Dans ce contexte objectivement hautement spéculatif, les montants des loyers à Genève sont souvent abusifs, en particulier après un changement de locataire. Ils le sont tant économiquement pour ce qu'ils pèsent dans le budget familial, que devant la loi pour celles et ceux qui connaissent bien le sujet. Avec les distorsions provoquées par la crise sur le marché du logement, de nombreux locataires n'osent pas recourir contre un loyer excessivement élevé, de peur de perdre leur logement, ce qui accentue le phénomène de hausse des loyers. Dès lors, il n'y a plus de marché raisonnable du logement, il n'y a que des prix qui explosent dus à la spéculation : prix du terrain, prix des loyers, et prix de la construction...

Certains financiers le savent mieux que personne lorsqu'ils se tournent plus volontiers vers le domaine de l'immobilier afin de bénéficier des rendements abusifs suscités par la spéculation alors que les autres placements connaissent des rendements beaucoup plus faibles.

Dès lors, c'est le logement réalisé par des entités publiques ou à des coopératives qui permet de maintenir des niveaux de loyers acceptables, à long terme, et c'est ce type de logement qui offre donc des possibilités d'accès bien plus avantageuses et intéressantes que le marché libre. Malgré l'intérêt que représente aujourd'hui ce type d'habitat, il n'existe pas dans le canton de Genève et sur la commune de Lancy de politique volontariste visant à reconvertir chaque fois que cela est possible et responsable le parc locatif en un habitat se situant hors du marché spéculatif.

Il est temps d'aboutir à une meilleure maîtrise des loyers et éviter qu'ils augmentent de manière démesurée au point de devenir spéculatif comme aujourd'hui.

Ainsi, cette motion a pour objectif d'augmenter le nombre de logements en mains de collectivités publiques ou d'organismes sans but lucratif à Lancy, de remédier aux causes structurelles de cette crise, réduire la spéculation sur les appartements et les immeubles d'habitation, et permettre à tous ceux et toutes celles qui le souhaitent de pouvoir se loger dignement à Lancy.

Par ces motifs,

le Conseil municipal

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

invite le Conseil administratif :

- 1. À mettre en œuvre rapidement et sur le long terme une politique d'acquisition foncière active pour la construction de logements d'utilité publique sur le territoire communal, par l'achat de parcelles de gré à gré ou par l'exercice du droit de préemption*
- 2. À réaliser elle-même ses droits à bâtir, ou à mettre en droit de superficie, notamment auprès de coopératives d'habitations ou de fondations immobilières de droit public, les biens-fonds communaux du patrimoine financier, permettant d'assurer une mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers*
- 3. A ce que la Ville de Lancy renonce systématiquement à vendre les droits à bâtir ou terrains qu'elle possède à des tiers privés agissant sur le marché spéculatif*

M. Barry : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, se loger est un besoin fondamental. Vous conviendrez avec moi que l'accès au logement est nécessaire pour mener une vie digne. Or, trouver un logement dans le canton de Genève est un véritable défi de nos jours.

Pour rappel, les prévisions statistiques indiquent que la croissance démographique va rester soutenue et que les besoins en logement vont continuer d'augmenter à Genève. La crise du logement dure depuis des années, notamment par l'accroissement de la population et le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. C'est le canton dans lequel la densité et l'occupation des logements sont les plus élevées. Les premiers touchés par cette crise sont les familles, les jeunes et les revenus modestes qui ne trouvent pas d'appartements abordables.

Cette motion a pour objectif d'inciter le Conseil administratif à prendre des mesures afin de remédier aux causes structurelles de cette crise.

Nous invitons par ces motifs le Conseil administratif à mettre en œuvre rapidement et sur le long terme une politique d'acquisitions foncières active pour la construction de logements d'utilité publique, par l'achat de parcelles de gré à gré ou par l'exercice du droit de préemption ; à réaliser elle-même des droits à bâtir ; à ce que la Ville de Lancy renonce systématiquement à vendre les droits à bâtir ou terrains qu'elle possède à des privés agissant sur le marché spéculatif.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs, de réserver un bon accueil à la présente motion.

M. Aeschbacher : Surville 50 logements HLM LUP, la Bâtie 17 logements HM, 32 logements HBM, quartier de l'Adret 32 logements HM LUP, Bachet-de Pesay 72 logements HBM LUP, soit 203 logements abordables, déjà prévus ces prochaines années par la Fondation communale immobilière pour le logement. Ce qui démontre d'ores et déjà l'engagement de la commune en complément de la responsabilité individuelle et d'initiatives privées dans le domaine des logements d'utilité publique.

Par ailleurs, alors même que la loi prévoit un taux de logements d'utilité publique minimum, ce taux dans le dernier grand projet développé à Lancy, soit celui de l'Adret qui a vu l'arrivée de 1800 habitants, a bondi pour atteindre 78% de logements d'utilité publique.

A ce jour, notre commune possède donc déjà un nombre important de logements sociaux et va encore en voir le nombre s'accroître avec tous les projets en développement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Soucieux de garantir une véritable mixité permettant des rentrées fiscales adéquates, le PLR refusera l'entrée en matière sur cette motion.

M. Dérobert : je vous remercie M. Aeschbacher, il n'y a pas d'entrée en matière sur les motions.

M. Petite : le groupe des Verts a co-signé cette motion, donc il la soutient évidemment. On est aussi attaché à ce que l'ensemble de la population ait accès au logement, donc d'avoir des logements abordables pour tout le monde. Dans ce sens, on soutient cette politique qui est déjà menée par le Conseil administratif et notamment par notre Maire, M. Bonfanti, depuis quelques années.

C'est la raison pour laquelle on soutient cette motion.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL souhaiterait un renvoi en Commission de l'aménagement, dans l'idée de pouvoir échanger autour de la politique du logement qui est une thématique complexe, à prendre à différents niveaux pour pouvoir répondre à une majorité de la population et, comme pour l'autre motion, pouvoir trouver des solutions équilibrées et avoir une réflexion un peu plus poussée avant de prendre une décision.

M. Clémence : on est tout à fait prêt, pour le groupe socialiste, à suivre la demande du PDC-VL de pouvoir accueillir toute la complexité de cet objet dans la Commission de l'aménagement, faire un débat et les questionnements, et peut-être même des auditions sur la question de l'acquisition foncière et du logement. C'est une thématique compliquée, il y a plusieurs législations différentes qui se croisent et c'est important de pouvoir en saisir toute la substance pour pouvoir prendre la décision sur cette motion. Nous soutiendrons la demande de renvoi en Commission de l'aménagement et peut-être pour aussi éclairer un peu la lanterne, en particulier suite à l'intervention de M. Aeschbacher : il ne faut pas confondre les logements d'utilité publique et les logements sociaux puisque dans les LUP il y a aussi des logements habitations mixtes qui peuvent avoir des loyers libres, simplement ce sont les taux d'effort et le taux d'occupation et la maîtrise d'ouvrage d'utilité publique qui permettent d'avoir des loyers non spéculatifs sur des longues périodes, mais ce ne sont pas forcément des logements subventionnés ou des logements sociaux qui composent les LUP.

Pour éclairer tout cela, nous soutiendrons le renvoi en commission.

M. Couto : le groupe MCG soutiendra aussi l'envoi en Commission de l'aménagement pour discuter de ce sujet et essayer de trouver une solution la plus équitable à appliquer.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter soit le renvoi en commission, soit la discussion immédiate.

Celles et ceux qui sont d'accord pour le renvoi en commission veuillez bien lever la main, s'il vous plaît : 28 oui.

Celles et ceux qui sont pour la discussion immédiate veuillez bien lever la main : 0.

Celles et ceux qui s'abstiennent : 4 abstentions.

La proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est acceptée par 28 oui, 0 non, 4 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

a) Motion « Faire du télétravail une pratique régulière et généralisée au sein de l'administration de la Ville de Lancy » (M019-2020) (Report de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2021)

=====

M. Dérobert : il s'agit d'un retour de la motion que nous avons traitée lors du dernier Conseil municipal, avec des amendements que vous avez reçus par e-mail.

M. Fischer : Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, le groupe PLR va soutenir cette motion. En effet, avec les différentes auditions, nous nous sommes rendu compte que la Ville de Lancy était en retard sur un certain nombre de points.

Nous avons appris que la gestion électronique des documents (GED) était inexistante, mais aucune volonté de régler le problème de la part de l'administration.

Pour en revenir à la motion en elle-même, celle-ci n'est aucunement contraignante mais juste de donner l'impulsion pour que notre administration devienne une administration pro-active 2.0 et puisse évoluer avec ou sans Covid.

De plus, lors de l'audition du Conseil administratif, celui-ci nous avait informés que l'administration n'avait pas enflé. Or, au fil des discussions dans les diverses commissions, nous apprenons que le renforcement des services devra être fait, ce qui veut dire l'engagement de personnel, et comme nous le savons tous, aujourd'hui les collaborateurs sont à l'étroit dans les bureaux.

La mise en place du télétravail serait un moyen efficace en libérant des places de travail dans les bâtiments existants. Nous rappelons aussi que le texte ne contraint pas, mais propose aux collaborateurs la possibilité de faire ou non du télétravail.

Il est vrai que cette réflexion va demander une introspection de la politique RH sur le rôle de tous et de la confiance à donner. Mais le groupe PLR préfère investir dans la modernisation des outils de travail et d'une vision future plutôt que de devoir discuter à court terme de la réalisation d'un bâtiment administratif implanté dans un de nos nombreux parcs, d'abattre des arbres et de bétonner sans considération.

C'est pour cela que le groupe PLR vous invite à voter favorablement cette motion.

Mme Rosset : depuis plus d'une année, le télétravail est le quotidien obligé ou recommandé pour une partie des employés de notre commune, et cela pour des raisons sanitaires que nous connaissons tous.

Il nous a été présenté en commission l'expérience de télétravail de deux entités publiques genevoises. Ces expériences pratiquées depuis plusieurs années nous ont clairement montré que des conditions-cadres doivent préexister pour que la possibilité de télétravail puisse être mise en œuvre de manière satisfaisante.

Ces conditions-cadres sont d'ailleurs indispensables afin que le télétravail puisse être un futur choisi et non subi. Celles-ci sont relatives tant au développement technique, comme la gestion électronique des dossiers, informatiques (protection contre les cyber-attaques) mais aussi

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

d'une politique de ressources humaines adéquate qui permette les risques et les pièges liés au télétravail.

Aujourd'hui, ces conditions sont loin d'être remplies dans notre administration. De plus, l'administration a pour priorité des sujets qui demandent déjà un travail conséquent, tel que la refonte du système de classement des fonctions de l'administration demandée par la Cour des comptes, mais aussi l'étude sur l'égalité au sein de l'administration communale.

Cette motion, même amendée, mélange demande d'étude, pratique régulière la plus étendue possible du télétravail et digitalisation. Elle semble surtout ne pas connaître la réalité du travail et les besoins actuels des collaborateurs pour accomplir la mission du service public.

Ce sont pour toutes ces raisons que le groupe socialiste refusera cette motion.

Mme Vandeputte : je voulais juste préciser que méconnaître l'administration, c'est amusant, parce que je travaille dans une administration publique et que j'ai donc pu comparer comment cela se passe dans l'administration dans laquelle je travaille, mais pas seulement. Et c'est justement de mon expérience et de celle du groupe que l'on a pu établir cette motion en toute connaissance de cause.

Mme Moyard : je ne peux pas laisser M. Fischer dire ce qu'il a dit. Je ne sais pas si on n'était pas sur la même planète. Je vous invite à reprendre éventuellement les propos que j'ai tenus dans le procès-verbal, parce qu'en ce qui concerne la GED j'ai très exactement dit que c'était le premier chantier que nous avions préalablement à une généralisation ou une extension du télétravail, que nous travaillions dessus et que c'est un dossier qui nous paraît nettement plus prioritaire en termes d'importance pour le fonctionnement de l'administration et certainement pas de dire que c'était le cadet de nos soucis, M. Fischer.

Deuxième élément : il est un peu contradictoire de dire dans la même phrase que vous envisagez un télétravail volontaire, mais que c'est en même temps la solution à tous les problèmes de locaux que l'on aurait. De deux choses l'une, si on décide d'engager du personnel sans avoir de places de travail parce qu'en fait d'office dans le contrat il y a la contrainte du télétravail, c'est une drôle de manière d'imaginer du volontariat.

Enfin, je ne sais pas si mes collègues ont prévu de bétonner je ne sais quel parc pour construire je ne sais quel nouveau bâtiment administratif, mais en tout cas, même en charge des travaux, je le découvre ce soir. Vous avez peut-être des informations supplémentaires M. Fischer. Sachez que oui, il est vrai que nous avons des problèmes de locaux, nous devons donc mieux utiliser, mais ce n'est pas pour cela qu'on décide de bétonner nos parcs, nous mutualisons les locaux que nous avons afin de pouvoir les utiliser de la manière la plus rationnelle, la plus efficace possible, cela c'est une partie des éléments. D'autre part, nous avons des réflexions poussées sur chacun des locaux, notamment pour reprendre quand c'est pertinent certains locaux qui sont aujourd'hui dans notre patrimoine financier, c'est-à-dire loués, mais ce n'est pas tout le patrimoine financier que nous avons évidemment – et qui peuvent être utiles à repasser dans notre patrimoine administratif, c'est-à-dire pour la délivrance de prestations et éventuellement pour des locaux pour notre personnel.

Je tiens enfin à rappeler – cela a été moult fois expliqué en commission – qu'il existe du télétravail à Lancy, à entendre certains commissaires, on dirait que c'est une pratique qui n'existe pas chez nous. Oui, il y a du télétravail, bien sûr qu'il y en a beaucoup avec le Covid, mais il y en avait déjà avant. Nous avons des conventions de télétravail, nous avons un fonctionnement qui est déjà en place. Est-ce qu'on peut faire mieux ? Absolument, on peut toujours faire mieux sur à peu près tous les sujets. Simplement, pour pouvoir faire mieux sur celui-ci, il faut déjà mettre en place une GED.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Et ce que nous avons dit, tant au niveau du secrétariat général que du Conseil administratif, ce qui nous paraissait quelque peu douteux dans cette motion, c'était de considérer que c'était l'alpha et l'omega de la gestion du personnel, qu'on allait régler tous les soucis. Non, nous pensons que c'est un outil, qui est fort pertinent, mais parmi un ensemble d'autres et nous travaillons sur ce dossier comme sur d'autres. L'idée de le mettre en top priorité ne nous paraissait pas être le meilleur élément. C'est cela que nous avons dit en commission de manière bien plus détaillée, mais je tiens quand même à ce que les propos ne soient pas déformés, même au prix du débat politique.

M. Haas : ce que j'aimerais juste relever qui pour moi est un peu paradoxal – il y a la prise de parole de Mme Moyard, mais qui finalement vient accréditer ce que je pense – et cela a été dit par une pré-opinante – on parle de la politique RH qui est à améliorer à la Ville de Lancy. Il y a déjà des chantiers qui sont ouverts, il y a celui des nouvelles fonctions, il y en a d'autres qui ont été annoncés, c'est justement l'occasion de faire un paquet ficelé et ne pas refaire une refonte dans quelques années. On est en plein dans le cœur du problème, avec le télétravail, cela ne mange pas de foin d'étudier avec beaucoup de bonne volonté ce qu'il est possible de faire déjà aujourd'hui. Je comprends bien que cela ne soit pas forcément une priorité, mais vous avez dit vous-même en d'autres circonstances que la plupart des sujets de réforme ne sont pas anodins en termes de coûts. Eh bien justement intégrons cette motion du télétravail aujourd'hui pour ne pas refaire un exercice inutile une autre fois.

Mme Bonvin Bonfanti : je voulais juste préciser qu'à la page 82 du rapport aux comptes il y a des explications sur le télétravail qui a été mis en place pendant la période Covid et que donc, contrairement à ce qu'a l'air de croire M. Haas et d'autres personnes, le télétravail à Lancy semble déjà existé ; des ordinateurs ont été achetés et vous trouvez cela dans les comptes.

M. Mayer : le groupe des Vertes et des Verts est divisé sur ce sujet, donc je prendrai une position qui ne sera pas une position de groupe mais une position personnelle. J'étais un peu ennuyé parce qu'au départ j'étais partisan de voter oui et mon pré-opinant PLR m'a presque convaincu finalement de voter non à cette motion. Heureusement, il y a eu d'autres arguments qui sont arrivés, notamment ceux de M. Haas, et pour moi je vais soutenir cette motion non pas parce que je n'ai pas confiance dans l'administration, non pas pour imposer des contraintes, mais parce que je souhaite encourager. Effectivement pour moi le plus important c'est une politique RH qui soit moderne, je pense que le télétravail est un outil, ce n'est pas une fin en soi bien sûr, mais cela peut pousser au management à la confiance et c'est un sens dans lequel je souhaite absolument que l'on pousse le management de manière générale, mais mon champ d'action en l'occurrence c'est le champ communal. Donc je voterai oui par encouragement et par confiance et pas pour mettre des bâtons dans les roues du Conseil administratif.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de voter d'abord les amendements. S'il n'y a pas d'objections, je vous proposerai de les voter en bloc. Vous les avez tous reçus et vous avez pu les lire.

Je vous propose d'accepter ou de refuser les amendements proposés par le groupe PDC-VL.

Les amendements sont acceptés par 17 oui, 9 non et 6 abstentions.

M. Dérobert : nous allons voter maintenant la motion amendée.

*Faire du télétravail une pratique régulière et la plus étendue possible
au sein de l'administration de la Ville de Lancy*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

(...)

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Réaliser un bilan de la situation relative au télétravail au sein de l'administration de la Ville de Lancy;*
- 2. Identifier les freins éventuels au télétravail;*
- 3. Trouver des pistes de solutions pour permettre de mieux garantir l'accès à cette possibilité aux collaborateurs-trices (développement des outils métier, évolution des fonctions, etc.);*
- 4. Trouver des pistes de solutions pour encourager cette pratique au sein de l'administration de la Ville de Lancy;*
- 5. Prévenir les éventuelles dérives telles que la dégradation des conditions de travail, les appels et communications hors des heures habituelles de bureau, le mépris du droit à la déconnexion, etc.;*
- 6. Etablir un plan d'actions sur les deux prochaines années afin de mettre en application les solutions identifiées et permettre la pratique du télétravail de la manière la plus étendue et régulière possible ;*
- 7. Inscrire cette pratique dans une politique RH plus large et innovante orientée vers les objectifs et la confiance envers les collaborateurs(-trices), ainsi que dans une perspective de digitalisation de l'Administration.*

La motion M019-2020 amendée est acceptée par 14 oui, 11 non, 7 abstentions.

b) *Projet de délibération municipale relatif à la « Modification du règlement du Conseil municipal (sortie annuelle du Conseil municipal) » (DM024B-2021) (Report de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2021)*

=====

M. Dérobert : lors du précédent vote, nous avons amendé, mais sans supprimer totalement les modifications à l'article 6, alors que finalement cela ne concernait plus l'article 6 et nous avons proposé un article 11bis, nous avons eu l'unanimité sur la chose. Pour la forme, on n'était pas très clair sur le texte exact et pour pouvoir envoyer cela au service des affaires communales et être totalement juste dans ce que nous envoyions, nous proposons de revoter cette délibération qui ne fait qu'ajouter l'article 11bis au règlement du Conseil municipal.

Je ne pense pas qu'il y ait une prise de parole puisque nous avons déjà discuté là-dessus lors du dernier Conseil municipal. Je vous propose, à moins qu'il y ait des oppositions, de passer directement au vote.

Vu la teneur de l'article 11 du règlement du Conseil municipal, qui édicte les compétences du président du Conseil municipal

Vu l'absence de dispositions réglementaires concernant l'organisation de la sortie annuelle du Conseil municipal

Vu le rapport de la commission de l'administration, séance du 22 mars 2021

Conformément à l'art. 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *La création d'un nouvel article 11bis du Règlement du Conseil municipal, intitulé « Sortie annuelle du Conseil municipal », avec la teneur suivante :*

La sortie annuelle du Conseil municipal est organisée par le Président du Conseil municipal. Elle a pour but de créer des liens entre les élu-e-s lancéen-ne-s, et de permettre en principe des visites de villes et des échanges avec des autorités ou organismes publics. Le Président peut décider de renoncer à la sortie annuelle.

La sortie annuelle se tient la première et la dernière année de législature sur deux jours au maximum. Pour les années 2, 3 et 4, l'organisation d'une sortie-découverte d'une journée peut être prévue, avec un budget réduit, et à l'exception de toute nuitée.

Y sont convié-e-s les conseillères municipales et conseillers municipaux, les conseillères administratives et conseillers administratifs, et les chef-fe-s de service de l'administration municipale. Les ancien-ne-s élu-e-s de la législature précédente sont invité-e-s à participer à la sortie de la première année de législature.

Le budget de la sortie annuelle est fixé par le Conseil municipal lors de l'approbation du budget municipal.

Pour les déplacements, l'utilisation de l'avion comme moyen de transport est proscrite dans tous les cas. Dans la mesure du possible, le moyen de transport le moins polluant est privilégié.

La délibération municipale DM 024-2021 amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) **Réaménagement des accès de l'EMS de la Vendée – Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) (250-21.04) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable du 4 mai 2021 (Mme Deborah Mühle)**

=====

Mme MÜHLE présente le sujet : suite à la présentation du projet, à l'unanimité les membres de la commission préavisent favorablement le réaménagement des accès de l'EMS de la Vendée avec un crédit d'investissement de Fr. 150'000.--.

L'EMS fait face à des problèmes d'accessibilité et ses aménagements se sont dégradés au fur et à mesure des années. L'objectif du projet est de sécuriser et de rénover les aménagements pour les usagers et de développer un espace de rencontre jardin inter-générationnel.

Le revêtement, l'éclairage, les plantations du projet ont fait l'objet d'une attention particulière. Après discussion, les représentants de l'EMS, de la FCLPA et de la Ville de Lancy ont trouvé des solutions pour réaménager le site de manière pérenne pour les usagers, les visiteurs de l'EMS et la population qui passe à proximité du bâtiment.

Le projet est lié à un réseau de sentiers pédestres et cyclable. Il sera connecté à la promenade Nicolas Bouvier grâce à la passerelle et la rampe du Pont-Rouge.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

La parole n'est pas demandée suite à la présentation.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu les droits et devoirs prévus entre la Ville de Lancy et la Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées (FCLPA) dans le cadre du droit de superficie du 25 novembre 1994 portant sur le périmètre où se situe l'EMS de la Vendée ;

Vu l'état de dégradation des aménagements extérieurs de l'EMS de la Vendée situés dans ledit périmètre ;

Vu que ce projet permettra de développer des aménagements agréables, sécurisés et adaptés aux résidents de l'EMS, ainsi qu'à l'accueil des visiteurs ;

Vu l'établissement d'un plan de surfaces qui sera annexé au droit de superficie du 25 novembre 1994 et qui précisera les engagements de la Ville de Lancy sur l'entretien de différents espaces ;

Vu la participation financière de la Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées (FCLPA) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 4 mai 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 150'000.—, destiné au réaménagement des accès de l'EMS de la Vendée sis chemin de la Vendée 1 ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
- 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021, sous la rubrique 6150.33001 ;*

L'arrêté 250-21.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

- d) **Avenue Eugène-Lance (tronçon chemin du 1^{er}-Août à la rue du Bachet) – Mise en sens unique de la circulation et aménagement d'un contresens cyclable – Crédit d'investissement (Fr.490'000.--) (251-21.04) – Rapport de la commission conjointe Travaux-Finances du 10 mai 2021 (Mme Monica DE VECCHI)**
- =====

Mme De Vecchi présente le sujet : dans le contexte d'une réflexion globale sur le réaménagement de l'avenue Eugène-Lance, des travaux sont prévus au niveau de la partie nord, aux abords de l'Institut International de Lancy.

Ce projet revêt un caractère d'urgence, les travaux sont prévus cet été. L'objectif est de pacifier la circulation et d'assurer une plus grande sécurité pour les piétons et les cyclistes, à cet endroit fort fréquenté, notamment durant les heures où les parents de l'institut viennent amener et chercher leurs enfants.

Des variantes ont été étudiées sur le domaine privé et public. La variante retenue consiste à modifier les schémas de circulation, avec un sens unique en direction du sud, en supprimant le sens de circulation en direction de la route du Grand-Lancy au nord. Un contresens cyclable sera créé ainsi que des connections pour rejoindre le chemin des Rambossons et la piscine. Une boucle de rebroussement, et des places de dépose-minute seront également créées. Enfin, un futur éco-point est également prévu.

La question de l'implication de l'Institut International de Lancy se pose. A l'heure actuelle, les travaux sont prévus à la charge de la commune ; la Ville de Lancy travaille néanmoins en collaboration avec l'école, qui devra s'impliquer en matière de communication pendant cette période de travaux.

Par 16 oui, 3 abstentions le crédit est approuvé.

M. Aeschbacher : le groupe PLR regrette qu'en 2014, le Conseil administratif de l'époque n'ait pas profité de l'agrandissement de l'Institut international de Lancy afin d'étudier sérieusement la création d'une boucle de dépose-minute sur la parcelle dudit institut.

Aujourd'hui, avec la solution proposée, ce sont nos communiens qui seront préférentiels afin de permettre à quelques nantis de déposer leurs enfants en voiture.

C'est pourquoi le groupe PLR s'abstiendra sur ce crédit.

Mme Moyard : je ne peux évidemment pas répondre de ce qui a été fait en 2014. Néanmoins, je ne peux pas laisser dire que ces modifications ne serviront qu'à quelques nantis. Aujourd'hui on a un véritable problème de sécurité pour n'importe quel piéton ou cycliste qui passe dans les environs, à cause effectivement d'un certain nombre de voitures qui viennent déposer les enfants devant l'IIL. Mais on ne fait pas cela pour l'IIL, on fait cela justement pour pacifier tous ceux qui utilisent et qui habitent sur ce secteur, tous les habitants d'Eugène-Lance en seront assez heureux parce qu'aujourd'hui c'est utilisé quand même par un certain nombre d'automobilistes comme itinéraire secondaire de transit parce qu'il y a un peu moins de bouchons, alors qu'ils devraient rester sur les Communes-Réunies.

Donc, c'est véritablement un projet qui pacifie une route, qui devrait passer à terme dans le réseau de quartier et ne pas être une zone de transit secondaire, mais néanmoins fort importante chaque matin. Il y a plusieurs Conseillères municipales et Conseillers municipaux parmi vous qui habitent cette rue. Je pense que cela ne doit pas être votre cas M. Aeschbacher, ils pourront vous expliquer comment c'est super drôle le matin et le soir sur ce secteur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Donc, ce sont vraiment des modifications qui servent à la collectivité et qui servent à améliorer la situation par rapport à l'utilisation d'une infrastructure dont par ailleurs je suppose que vous êtes heureux qu'elle soit sur Lancy.

M. Antich : je voulais indiquer que j'allais m'abstenir sur ce sujet. En effet, le problème de pacification doit être réglé, j'ai habité l'avenue Eugène-Lance pendant longtemps, c'est un problème qui existe déjà depuis 2001, voire avant, et qui apparemment était secondaire. Je ne veux pas faire une polémique, ce n'est pas le but. Ce que je voulais dire, c'est qu'à mon sens on aurait pu plus prévoir des éléments à proximité de l'institut lui-même et on aurait peut-être pu envisager de meilleures solutions. La pacification je trouve que c'est très bien, la piste cyclable, ce sont tous des éléments qui me plaisent, mais ce côté : on a accepté cela pendant 25-30 ans et tout à coup on vient mettre un sens unique dans cette rue, sachant qu'il y a des habitants qui ne sont pas forcément satisfaits par cette solution. Je préfère m'abstenir.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de voter cet arrêté.

Vu la configuration actuelle de la chaussée et des places de stationnement situées devant l'Institut international de Lancy (ILL), mais aussi devant la piscine de Marignac, augmentant le risque d'accidents ;

Vu les études de circulation menées sur l'avenue Eugène-Lance, ayant permis d'une part de déterminer un trafic de transit important en direction du nord et d'autre part d'identifier des manœuvres de véhicules extrêmement dangereuses pour les usagers les plus vulnérables (cyclistes, piétons, écoliers) sur ladite avenue ;

Vu les différentes recommandations résultant des études de circulation menées sur ce secteur, des développements de nouveaux quartiers et pôles de transports publics, de l'absence d'un itinéraire sécurisé pour les cyclistes ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 10 mai 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 490'000.-- destiné à la mise en sens unique de la circulation et à l'aménagement d'un contresens cyclable à l'avenue Eugène-Lance (tronçon compris entre le chemin du 1^{er}-Août et la rue du Bachet) ;*
- 2. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
- 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, sous la rubrique 6150.33001 ;*

L'arrêté 251-21.04 est accepté par 26 oui, 0 non, 6 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021**e) Transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin – Route de Chancy 59 – Crédit d'investissement (Fr. 2'650'000.--) (252-21.04) – Rapport de la Commission conjointe Travaux-Finances du 10 mai 2021 (Mme Monica DE VECCHI)**

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : Mme Moyard indique que ce crédit d'investissement permettra le déplacement de la crèche Clair-Matin dans un autre bâtiment appartenant au même propriétaire, à l'arrière de l'emplacement actuel. Pour la crèche, ce nouvel emplacement sera plus calme, avec un accès à un jardin de meilleure qualité.

Cette démarche a été initiée suite à l'annonce de la résiliation du bail actuel par le propriétaire. Le nouveau loyer a été négocié à la baisse, il passe de 380 fr/m²/an à 300 fr/m²/an. A relever que, grâce à cette négociation, l'entier de l'investissement a été financé, avec un bénéfice. Le bail a été fixé à 25 ans.

Les locaux étaient précédemment occupés par des bureaux, ce qui nécessite une transformation globale de ceux-ci pour être adaptés aux enfants. La crèche aura deux entrées indépendantes, une entrée piétonne côté route de Chancy à travers l'esplanade qui va être aménagée, et une autre entrée à l'arrière via le square Clair-Matin pour les véhicules.

La crèche sera installée sur deux niveaux, avec une cuisine de régénération, des espaces pour les enfants et le personnel. Le nombre d'enfants accueilli restera le même.

Un début de chantier est prévu pour l'automne, pour un déménagement de la crèche à la rentrée 2022.

Le crédit est accepté à l'unanimité.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de ce crédit d'investissement.

Vu les travaux de rénovation prévus dans le bâtiment où se situe actuellement l'EVE Clair-Matin ;

Vu l'opportunité de déménagement de l'EVE Clair-Matin dans un bâtiment situé en retrait de la route de Chancy et de la circulation routière y afférente ;

Vu la nécessité de transformer ces nouveaux locaux qui n'ont pas été conçus pour y accueillir spécifiquement un espace de vie enfantine ;

Vu que ce nouvel espace permettra d'améliorer le cadre d'accueil des enfants et de répondre de façon qualitative aux exigences de l'institution ;

Vu que le projet proposé permettra également d'améliorer les espaces extérieurs de la crèche ;

Vu la participation aux travaux de rénovation du propriétaire, ainsi que la diminution de loyer prévue dans le nouveau bail négocié pour 25 ans ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission conjointe des travaux et des finances, séance du 10 mai 2021 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'650'000.—, destiné à la transformation de l'espace de vie enfantine (EVE) Clair-Matin, sis route de Chancy 59 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 5451.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 5451.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022, sous la rubrique 5451.33004 ;*

L'arrêté 252-21.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

f) Lancy Tennis club – Aménagements extérieurs et rénovation du club-house (Crédit d'étude) (Fr. 350'000.--) (249-21.03) – Rapport de la Commission des sports du 29 mars 2021 et de la Commission des finances du 12 mai 2021 (M. Thierno Barry et Mme Anne Bonvin Bonfanti)

=====

M. Barry : je suis désolé, Monsieur le Président, mais je n'ai pas fait le rapport.

M. Clémence : je m'excuse Monsieur le Président, mais à l'ordre du jour il n'est inscrit que le rapport de la Commission des finances de Mme Bonvin Bonfanti.

M. Barry : en effet, comme il n'y avait pas mon nom à l'ordre du jour, je ne l'ai pas préparé.

M. Dérobert : celui que j'ai sous les yeux, votre nom y figure. Nous passons donc au rapport de Mme Bonvin Bonfanti.

Mme Bonvin Bonfanti présente le sujet : je ne suis pas tellement rentrée dans le détail des aspects techniques, pensant que ce serait fait par le rapport de M. Barry.

Mme Gachet, M. Carnazzola et les mandataires présentent le projet de rénovation du club-house, des courts de tennis et des aménagements extérieurs du tennis club du Petit-Lancy.

Pour aller de l'avant sur le projet, il faut un crédit d'étude de Fr. 350'000.- pour ensuite déposer la demande d'autorisation de construire. Pour chacune des propositions qui figurent dans l'exposé des motifs, quatre à cinq offres ont été demandées, la plupart du temps à des entreprises ayant leur siège sur la Commune de Lancy.

Les éléments ont été chiffrés sur la base d'offres d'entreprises ou, à défaut, par mètre linéaire. Le chiffrage n'est pas aussi poussé que si le projet avait été dessiné de A à Z, mais ce qui est présenté ce soir est malgré tout représentatif des coûts potentiels du projet de rénovation.

Un-e membre de la commission se demande pourquoi le crédit d'étude représente plus de 10% des 2,5 millions que coûterait la rénovation selon l'exposé des motifs. Il lui est répondu que le crédit d'étude concerne la rénovation et le réaménagement du site. Le ou la même

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

commissaire aimerait savoir s'il est prévu que le Lancy Tennis Club participe financièrement à la rénovation. Il souhaite en outre savoir ce qu'il en sera, une fois la rénovation terminée, des loyers du restaurant qui sont actuellement versés, en tout cas en partie, au tennis club. Mme Gachet précise que le club participera au projet de rénovation à hauteur de Fr. 300'000.-. La participation des associations dans la rénovation des infrastructures qu'elles utilisent est un principe que la Ville de Lancy applique systématiquement lorsque les associations ont des capitaux suffisants. Concernant le restaurant, elle confirme que le loyer mensuel de Fr. 1'500.- est versé par le restaurateur au club. Ce dernier déduit Fr. 300.-- par mois pour les services rendus par les quatre personnes qui travaillent dans ce restaurant. M. Bonfanti signale que le club doit trouver un gérant qui soit prêt à participer à la vie du lieu. Il cite l'exemple des Fraisières, où le turnover des gérants a été élevé pendant des années car inadapté à l'exploitation d'un club house.

Un-e autre commissaire relève que ce projet semble cohérent et réfléchi, mais que les montants sont considérables et qu'il faudra veiller à ce que cette rénovation réponde aux défis actuels, notamment au niveau énergétique.

Le Vice-président met aux voix l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Il propose ensuite de faire un vote de principe sur le versement du loyer. Toutefois des commissaires souhaiteraient avoir plus de temps pour discuter de ce sujet, qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Il est donc proposé de reporter ce point à la séance du mois de septembre.

M. Dérobert : pour reprendre la Commission des sports du 29 mars, le résultat du vote était le suivant : 7 oui et 4 abstentions. J'ai vérifié l'ordre du jour, il est bien inscrit le rapport de la Commission des sports.

M. Barry : je n'ai pas imprimé aujourd'hui l'ordre du jour.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la forte fréquentation du Lancy Tennis club par des usagers de tous âges ;

Vu l'audit technique réalisé en 2017 sur le club-house, indiquant une usure du bâtiment et des aménagements extérieurs ;

Vu les conclusions du bureau d'architectes mandaté par la Ville de Lancy et le rapport des experts émanant du club préconisant tous les deux une rénovation du club-house plutôt qu'une démolition suivie d'une reconstruction ;

Vu la nécessité de prévoir également une rénovation des aménagements extérieurs ;

Vu l'opportunité de procéder à une réfection du cheminement piétonnier qui relie le chemin des Clochetons et le chemin de la Solitude ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 29 mars 2021 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 12 mai 2021 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 350'000.-- destiné aux aménagements extérieurs et rénovation du club-house du Lancy Tennis club, sis chemin de la Solitude 9 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14040 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 3410.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 3410.33014.*

L'arrêté 249-21.03 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

g) Règlement pour la constitution d'une réserve conjoncturelle (253-21.04) – Rapport de la Commission des finances du 12 mai 2021 (Mme Anne Bonvin-Bonfanti)

=====

Mme Bonvin-Bonfanti présente le sujet : Mme Gachet explique les objectifs de la réserve conjoncturelle, à savoir absorber les effets de la crise économique et sociale en lien avec la pandémie actuelle, atténuer les pertes financières liées à la réforme fiscale RFFA, et anticiper l'augmentation des charges liées aux développements urbanistiques et démographiques de la Commune. Elle précise que la réserve n'a pas d'incidence sur le résultat puisque, plutôt que de mettre le bénéfice dans le capital, une ligne particulière intitulée « Réserve conjoncturelle » sera créée, à hauteur de Fr. 16 millions, étant précisé que le bénéfice 2020 se monte à Fr. 16,4 millions. Avec cette réserve, le Conseil administratif a la volonté de mettre en évidence le bénéfice sur les comptes 2020 pour mieux s'en souvenir lors des exercices futurs si ceux-ci devaient être moins bons.

Un ou une commissaire ne comprend pas l'utilité de cette réserve et demande si, en cas de perte de Fr. 4 millions, ces 16 millions continueront d'apparaître, mais avec une perte de Fr. 4 millions sur le capital. Mme Aymon explique que l'alimentation et l'utilisation de la réserve seront mentionnées dans la délibération relative au vote des comptes. La décision d'utiliser cette provision sera prise au moment de clôturer les comptes et sera mentionnée dans la délibération. Elle ajoute que, si la réserve conjoncturelle est utilisée pour couvrir un éventuel déficit, les fonds propres ne sont pas touchés.

Mme Gachet ajoute qu'il ne faut pas imaginer cette réserve comme un porte-monnaie dans lequel la Commune irait se servir. Il est ajouté au niveau du capital une ligne qui s'intitule « Réserve conjoncturelle » et qui permet à la Commune de se souvenir qu'elle a fait, en 2020, un bénéfice de Fr. 16 millions. Si, en 2021, le déficit est par exemple de Fr. 2 millions, la Commune n'ira pas piocher dans le porte-monnaie de la réserve pour arriver à un exercice à 0. Les Fr. 2 millions de déficit seront là mais, en revanche, ils seront mis en déduction de la réserve. Cela signifie que la réserve baisserait à Fr. 14 millions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Un ou une membre de la commission rappelle que le Grand Conseil et d'autres communes ont mis en place une telle réserve et cela n'a pas choqué les élu-e-s outre mesure. Cette réserve permet de montrer la bonne gestion de la Commune lorsque les prévisions restent très aléatoires. D'autres commissaires saluent le fait que le Conseil administratif donne une orientation claire aux comptes et que cette réserve permet à la Commune de ne pas abandonner des projets en raison de déficits liés à la conjoncture.

Mme Aymon ajoute qu'avec un capital de Fr. 530 millions, la Commune a une bonne situation financière.

Mme Moyard souligne ensuite qu'il est important de comprendre à quoi sert cet outil et à quoi il ne sert pas. Il ne sert en aucun cas à modifier de manière artificielle les comptes communaux et à cacher la réalité. La Magistrature prend l'exemple d'un porte-monnaie dans lequel on aurait Fr. 50.- et de plutôt considérer que l'on a Fr. 45.- dans la poche droite et Fr. 5.- dans la poche gauche. En termes de visibilité non seulement pour les élus mais aussi pour la population, cet outil est, selon elle, utile dans le sens où il permet à chacun de se rappeler, budget après budget, où se situe la Commune. Souvent les Exécutifs sont prudents lors de l'établissement des budgets mais les comptes sont régulièrement – même à l'Etat et toujours à Lancy – meilleurs, voire notablement meilleurs que ne l'était le budget. Cette réserve permettra d'avoir une meilleure lisibilité pluriannuelle de la situation financière de la Commune.

L'arrêté relatif au règlement pour la constitution d'une réserve conjoncturelle est accepté par 6 oui, 5 non et 0 abstention.

M. Colleoni : comme indiqué lors de l'entrée en matière de cet objet et lors de la Commission des finances, nous ne voyons toujours pas son utilité et lors des discussions et explications nous n'avons pas été convaincus de la mise en place de cet artifice comptable.

En prenant un raccourci, si cette réserve est utilisée lors des prochains comptes pour x raisons, cela fera paraître un meilleur résultat simplement par jeu d'écritures. Est-ce que c'est cela qu'on appelle la transparence envers nos communiens, je ne suis pas certain que tout le monde puisse comprendre ces subterfuges comptables.

Ce n'est pas parce que la soi-disant droite l'a approuvée dans certaines communes ou au Grand Conseil que nous partageons les mêmes idées ou opinions et devoir absolument le décliner à notre commune de Lancy comme d'autres partis le font pour certains autres sujets.

Donc, notre groupe refusera l'arrêté.

M. Jotterand : en effet, on est tous conscients que la commune va avoir de grosses pressions financières, aussi bien avec la crise sanitaire, respectivement économique, RFFA, et l'augmentation démographique.

J'aimerais que le Conseil administratif ait des pouvoirs magiques et puisse réduire les déficits avec des artifices comptables. Malheureusement, ce n'est pas le cas, cette réserve conjoncturelle est beaucoup plus basique. Il s'agit justement d'offrir une certaine transparence à nos communiens, il s'agit simplement de dire que oui, on a une grosse pression qui se met sur les prochains budgets, mais on doit les établir de manière sereine et grâce à cela, on peut le faire simplement en sachant que l'on n'a ni une limite, ni un blanc-seing, mais une réserve, qu'on se souvienne en quelque sorte des bonnes années au moment d'établir le budget de potentielles, probables, mauvaises années.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

C'est uniquement cela, ce n'est pas une révolution, ce n'est pas de la magie, c'est simplement une certaine transparence pour que nous, Conseil municipal, et surtout beaucoup plus important, la population dans son ensemble puisse suivre ce qu'il se passe lorsqu'on doit traiter de mauvaises années.

C'est pour cela que le groupe socialiste soutiendra la mise en œuvre de cette réserve conjoncturelle.

M. Aeschbacher : le projet de réserve conjoncturelle proposé ce soir n'est pas un projet financier, mais un projet politique. En effet, le principe même de créer une réserve afin d'absorber les diminutions de recettes fiscales provenant de la réforme justement de la fiscalité ou de répondre à des variations conjoncturelles est une idée que nous pouvons soutenir, ce d'autant plus que l'affectation de cette réserve ne change strictement rien dans les comptes, puisque le compte de résultat n'est pas affecté. Dans les faits, cette attribution implique une simple mutation des fonds propres.

Cependant, ce soir à la lecture d'un des objectifs de cette réserve, nous devons nous poser les raisons politiques qui ont poussé à mentionner ce dernier, à savoir l'anticipation de l'augmentation des charges engendrée par le développement urbanistique et démographique de notre commune. A la lecture des règlements identiques qui ont justement été votés dans les autres communes, comme la Ville de Genève ou Plan-les-Ouates, ne figurait pas ce type d'objectifs, mais uniquement celui d'absorber les fluctuations fiscales liées aux réformes.

De ce fait, nous refuserons la création de cette réserve.

M. Couto : le groupe MCG va aussi voter non à cet arrêté.

M. Bonfanti : je me permets de prendre la parole suite à ce que vient de dire M. Aeschbacher. S'il est vrai que tant à Plan-les-Ouates qu'en Ville de Genève il n'y avait pas de point qui concernait l'extension de ces deux communes et de la démographie, c'est tout simplement parce qu'il n'y a pas eu d'explosion démographique ni à Plan-les-Ouates, ni en Ville de Genève. Il n'y a pas de fort développement qui est attendu à Plan-les-Ouates, si ce n'est les Cherpines, mais quand cela a été voté, on sait très bien que les Cherpines ne devaient pas se faire avant 10 ou 15 ans. C'est maintenant que nous avons un fort développement démographique, donc il est normal d'intégrer ce point à la réserve conjoncturelle.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le souhait de créer, au sein du compte du capital propre de la commune, un compte de réserve conjoncturelle, permettant d'affecter dans celui-ci une partie de l'excédent du compte de résultat

Vu les pertes financières attendues en lien avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) ;

Vu le contexte actuel incertain en raison de la crise économique et sociale liée à la pandémie du Covid-19 ;

Vu les développements urbanistiques et démographiques très importants de Lancy qui vont inévitablement peser sur les charges communales ;

Vu l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 12 mai 2021 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *de créer un compte de réserve conjoncturelle au sein des comptes du capital propre*
2. *d'approuver le règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de la commune, annexé à la présente délibération*

L'arrêté 253-21.04 est accepté par 18 oui, 14 non, 0 abstention.

h) Examen des comptes 2020 (254-21.04) – Rapport de la Commission des finances du 12 mai 2021 (Mme Anne Bonvin Bonfanti)

=====

Mme Bonvin-Bonfanti présente le sujet : M. Bron de la fiduciaire Berney Associés présente le rapport de l'organe de révision. Après avoir rappelé son rôle, à savoir se prononcer sur la validité de ces comptes, tant au niveau des chiffres qu'au niveau du contenu des comptes annuels, le réviseur attire l'attention des destinataires sur quelques subtilités techniques comme le fait que le tableau des immobilisations ne soit pas présenté tel que prévu dans le MCH2, parce que le logiciel standard à disposition n'est pour l'instant pas suffisamment performant pour pouvoir ressortir les informations tel que l'exige le manuel MCH2. Il a donc été convenu, en accord avec le service des affaires communales (SAFCO), que les communes pouvaient utiliser leur propre tableau. D'autre part, jusqu'en 2018, la redevance pour l'utilisation du domaine public, au niveau des SIG, était comptabilisée avec une année de retard. Il a été décidé que ce retard allait être rattrapé. L'année de rattrapage a été répartie sur deux années, soit 2019 et 2020, en accord avec le SAFCO.

Sur la base de ses travaux, l'organe de révision confirme la conformité des comptes annuels à la Loi sur l'administration des communes (LAC), son règlement d'application (RAC) et au référentiel comptable MCH2 sous réserve de l'acceptation préalable par le Conseil municipal du règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de Fr. 16 millions. En conclusion, l'organe de révision recommande au Conseil municipal d'approuver les comptes qui lui sont soumis, avec cette même réserve. Si la réserve n'était pas acceptée, il recommande de renvoyer au Conseil municipal les comptes annuels puisque l'organe de révision devrait émettre un nouveau rapport.

Mme Gachet relève que, suite aux discussions qu'a eues la commission lors de l'élaboration du budget et à différentes interpellations, la liste des subventions 2020 est transmise pour la première fois dans son intégralité afin d'assurer la transparence des attributions.

Un-e membre de la commission remercie Mme Aymon pour cette liste mais il souhaiterait à l'avenir que les subventions monétaires et non monétaires perçues par une entité ne figurent pas sur la même ligne et que les subventions pour le tennis club des Fraisiers et celui du Petit-Lancy ne soient pas regroupées sur une seule ligne.

Mme Aymon indique enfin que les crédits budgétaires supplémentaires sont disponibles dans une annexe qui comporte le total de toutes les rubriques qui sont en dépassement, soit un peu plus de Fr. 4 millions. Juste en dessous de ce total se trouve celui des rubriques de charges qui présentent un disponible.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Un-e commissaire revient sur la liste des subventions et plus précisément celle de la Fédération genevoise de coopération (FGC) et d'autres associations en lien avec la solidarité internationale. Il ou elle se demande de quelle manière ces autres associations sont choisies.

Mme Moyard, en charge de cette thématique, précise qu'elle procède à un travail de sélection, accompagnée d'un professionnel de la coopération dans l'étude des dossiers, en se basant sur une grille d'analyse. Les dossiers retenus sont ensuite validés par le Conseil administratif.

Les commissaires n'ont ni question ni remarque sur le rapport financier.

Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité et le service financier est remercié pour la qualité de son travail.

M. Aeschbacher : le groupe PLR a étudié avec attention les comptes 2020 présentés ce soir. En préambule, nous tenons à relever une fois encore la qualité des documents qui nous ont été présentés par le service financier de la Ville de Lancy, qu'il en soit ici remercié.

Les comptes d'une commune, même s'ils ne donnent que rarement lieu à de grands épanchements politiques, s'agissant d'éléments passés, sont cependant importants. En effet, si le budget est souvent le sujet politique de l'année, il n'en reste pas moins une intention, alors que pour les comptes, il s'agit d'une véritable photo de la situation financière d'une commune et c'est pourquoi il nous paraît important de les étudier attentivement afin de pouvoir les mettre en perspective avec les futurs budgets.

Or, que constatons-nous après avoir développé cette photo ? Que les charges sont maîtrisées avec une augmentation d'environ 3% et que les recettes fiscales progressent de 6%. Ce qui de prime abord semble plutôt de bon aloi, les charges progressant moins vite que les recettes.

Cependant, en augmentant un peu l'angle de champ, nous constatons que le résultat du ménage communal, avec un excédent de revenus de plus de Fr. 16 millions est malheureusement un peu flou. Après avoir effectué un focus sur ce résultat et en développant la photo, nous constatons que cet excédent de revenus se compose de correctifs fiscaux d'années antérieures pour Fr. 12,28 millions, ainsi que d'un gain comptable sur la vente d'un bien immobilier pour Fr. 3,54 millions, soit un montant de Fr. 15,82 millions composés de deux éléments extraordinaires, donc non susceptibles de se reproduire de manière pérenne les prochaines années. En fait, sans ces éléments extraordinaires, le résultat aurait donc été plus proche du demi-million d'excédent.

En modifiant l'objectif, nous constatons également que les subventions monétaires ou en nature continuent encore et toujours leur forte progression, passant de Fr. 26,76 millions en 2019 à 28,80 millions en 2020, soit une progression de 8%, les subventions progressant donc plus rapidement que les recettes fiscales.

Nous nous inquiétons donc très fortement des futurs coûts que devra supporter notre collectivité, notamment en lien avec la municipalisation du personnel des crèches, ou le vote de certaines dépenses d'investissement qui induiront inévitablement des charges de fonctionnement supplémentaires.

Aujourd'hui, le taux de notre centime additionnel place encore et toujours Lancy en 35^e position des communes possédant le centime le plus élevé, démontrant ainsi que s'il était nécessaire d'envisager ne serait-ce qu'une augmentation de recettes fiscales afin de financer notre train de vie ne serait tout simplement ni réaliste ni adéquat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Nous tenons donc à réaffirmer ce soir clairement la position du groupe PLR, à savoir le refus de toute hausse d'impôt. Ceci dit, avec ces précisions, le groupe PLR votera ces comptes.

M. Antich : le groupe PDC-VL se réjouit des résultats obtenus grâce à un très bon suivi budgétaire réalisé par les chefs de service et leurs équipes, ainsi que les correctifs de revenus fiscaux des années antérieures.

C'est presque devenu une habitude, mais il faut vraiment souligner l'immense travail du service financier, en particulier de Mme Aymon et de M. Santangelo pour la précision et la clarté des rapports présentés.

Le groupe PDC-VL tient également à remercier la Magistrate en charge des finances, Mme Gachet, qui a assuré la reprise de soixante années de gestion de finances communales. La santé fiscale de notre commune est saine, mais il est toujours compliqué de gérer les budgets au vu des prévisions fournies par l'Administration fiscale cantonale.

On peut rappeler que les revenus extraordinaires nous ont enlevé une sacrée épine du pied dans la gestion de la crise Covid mais qu'il conviendra de rester vigilant pour l'avenir en raison des réformes de la fiscalité des entreprises et des gros investissements qui seront à réaliser pour accueillir dignement les nouveaux habitants des projets à venir.

Le groupe PDC-VL votera évidemment les comptes de cette année.

M. Martella : le groupe socialiste adresse ses remerciements au Conseil administratif, à Mme Aymon et à M. Santangelo, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune pour l'excellent travail réalisé dans l'élaboration des comptes.

Nous saluons d'autant plus ce travail qu'il a été mené dans le contexte du Covid 19 et qu'il a amené des éléments d'analyse pertinents relatifs à la crise sanitaire dans l'examen des comptes.

Le groupe socialiste constate avec satisfaction que ceux-ci présentent un excédent positif de plus de Fr. 16 millions, en regard avec les estimations à l'équilibre réalisées dans le budget de l'année écoulée.

Entre la crise du Covid 19 et les réformes RFFA, ce résultat n'est pas juste remarquable, il ouvre une fenêtre d'optimisme sur l'avenir et nous en avons toutes et tous grandement besoin pour les projets que nous voudrions mener pour les habitants et les habitantes de Lancy.

Le groupe socialiste félicite également le Conseil administratif de la présentation de la réserve conjoncturelle de Fr. 16 millions qui a été votée ce soir. Cet outil permettra de disposer d'une assise financière et de poursuivre sereinement la mission qui nous a été confiée par les habitants de Lancy.

Relevons que les comptes 2019 avaient déjà été bénéficiaires avec un excédent total net de Fr. 1'125'000.--, ainsi que toutes les années précédentes qui présentaient également un boni de plusieurs millions.

Notre commune dispose donc d'une marge financière pour investir dans les projets nécessaires et faire face à sa croissance démographique. En tant que collectivité publique, nous avons également un rôle à tenir dans la reprise économique. Nous devons non seulement être en mesure de maintenir nos prestations, mais aussi de les améliorer pour assurer dans le contexte actuel fragilisé par la crise du Covid 19 de meilleures conditions de vie à nos concitoyennes et concitoyens.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Le groupe socialiste persistera, pour consolider cette situation, à soutenir une politique active d'acquisitions foncières et de développement immobilier, car le patrimoine financier génère des rentrées sûres dans la durée. C'est pourquoi on ne le répétera jamais assez, l'usage du droit de préemption est essentiel pour l'achat de parcelles en vue de leur développement.

Au vu de ces considérations, le groupe socialiste acceptera les comptes 2020 et remercie une fois encore celles et ceux qui ont participé à leur élaboration.

M. Couto : le groupe MCG se réjouit de ce boni de quelques millions aux comptes. Nous allons aussi voter les comptes 2020. Le MCG tient à remercier le service financier de la Ville de Lancy pour la qualité des documents qui nous sont présentés à chaque fois. Nous mettons toujours en garde, comme nos pré-opinants du PLR, que nous ne soutiendrons jamais une augmentation des impôts, donc une augmentation du centime additionnel. Donc, il faut continuer à bien gérer les comptes de cette manière et trouver au pire des cas un équilibre des comptes pour ne pas tomber dans une situation de voir augmenter le centime additionnel. Donc, nous allons voter cet arrêté.

Mme Fernandez : je serai brève puisque beaucoup de choses ont été dites. Mais il est vrai que ce sont les comptes d'une année qui était particulière et le groupe des Verts et Vertes se réjouit que ces comptes-là soient rassurants.

Nous nous réjouissons de constater la maîtrise des charges ainsi que la progression des recettes et évidemment ce boni qui constitue dorénavant la réserve conjoncturelle, qui nous permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité et surtout de ne pas perdre nos objectifs de vue.

Nous remercions également les services qui ont contribué à la bonne tenue de ces comptes, le service financier, mais aussi tous les autres qui ont participé, ainsi que le Conseil administratif pour son travail.

Le groupe des Verts et Vertes votera donc les comptes 2020.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984, ainsi que sur l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) du 26 avril 2017,

Vu que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC),

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport financier 2020 qui a été transmis au Conseil municipal et qui comprend les comptes annuels dans leur intégralité,

Vu le rapport de la commission des finances, séance du 12 mai 2021,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- I. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité.*
- II. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de Fr. 127'026'619.54 aux charges et de Fr. 143'439'275.12 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 16'412'655.58.*
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 17'667'640.56 et résultat extraordinaire de Fr. - 1'254'984.98.
- III. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de Fr. 31'612'124.07 aux dépenses et Fr. 11'663'532.80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 19'948'591.27.*
- IV. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 708'363'432.18.*
- V. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de Fr. 4'076'660.60 et dont le détail figure à l'annexe 4 des comptes annuels.*
- VI. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*
- VII. D'accepter qu'un montant de Fr. 16'000'000.-- soit attribué à la réserve conjoncturelle conformément au règlement sur la réserve conjoncturelle voté le 27 mai 2021 par le Conseil municipal (conjointement à la présente délibération).*

L'arrêté 254-21.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : nous ne passerons pas aux points 9) à 17) qui sont les rapports de commission sur lesquels nous n'avons pas voté, qui seront insérés au procès-verbal de ce Conseil municipal. Nous passons directement au point 18).

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 19 AVRIL 2021 –
RAPPORTEUR : MME JEANNE BENCKER****Sécurité dans le quartier des Palettes**
=====

Mme Moyard souligne que la sécurité aux Palettes est un dossier stratégique du Conseil administratif qui nécessite beaucoup de moyens, d'énergie et de réflexions. Il est porté par Mme Gachet avec le soutien du SEDD en la personne de M. Hasler.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Ce projet est déterminant à plusieurs niveaux à cause des difficultés rencontrées à l'Etoile Palettes, où les problématiques se sont aggravées à cause de la crise sanitaire. Elle ajoute qu'un travail interservices a été entamé avec le SASL et celui de la police et remercie M. Gay de sa présence.

Les propositions entre le service des affaires sociales et la police sont complémentaires tant sur le domaine de la sécurité que du social et des aménagements extérieurs. Elles s'inscrivent au sein d'une démarche participative avec la maison de quartier Sous l'Etoile, les travailleurs sociaux hors murs et le directeur de l'école des Palettes. Les premiers résultats sont positifs. Une séance a été organisée par les citoyens sur le thème : Nous avons peur. Ils sont venus avec beaucoup de crainte et sont repartis rassurés des explications.

M. Kunzi indique que ce sont 15 à 20 jeunes qui posent des difficultés, fragilisés, et qui créent du vandalisme et de la délinquance. Ils renforcent un sentiment d'insécurité. Il n'y a plus de lien avec les jeunes. Les aînés et les habitants ont peur des jeunes, ils se plaignent. Des actions ont été prises sur le plan de la sécurité mais ont engendré des incivilités. Une séance spécifique a été créée en lien avec les régies et les propriétaires. Par ailleurs, le secteur étant constamment en travaux, cela ne facilite pas la cohésion sociale dans le quartier. Lorsque les jeunes sont en groupe, ils sont dangereux et la presse ne montre que les aspects négatifs du quartier des Palettes. Il y a aussi des points positifs. La commune dispose des ressources et l'opportunité pour favoriser la stratégie à donner dans ce quartier.

Stratégie et actions

Plusieurs acteurs associatifs et institutionnels sont partenaires de la démarche. L'objectif de la commune est de rétablir le contact avec les jeunes et la sécurité, proposer des lieux de rencontre, audition et séances avec les habitants, emplois temporaires au sein du quartier par exemple, la régie COGERIM qui a donné son aval pour embaucher des jeunes qui travaillent dans le cadre de la rénovation d'une allée, ainsi que d'assurer un sentiment de sécurité en améliorant l'espace public du quartier sont aussi responsables du succès de cette démarche participative. Environ 160 personnes du quartier ont répondu à la démarche. Parents d'élèves, enfants, direction d'école, garderie de l'Etoile, habitants du quartier, aval des régies et propriétaires, pour qu'ils puissent se réapproprier le quartier.

Mesures positives

Suite aux premières observations du mois de mars, la commune peut facilement améliorer les aspects basiques. Par exemple, le cheminement pour se rendre à la garderie de l'Etoile. Un mandat du Conseil administratif prévoit des mesures temporaires dès l'été 2021. Un ancien jeune du quartier s'est porté volontaire dans la rénovation d'un workout. Des jeunes pourraient aussi être employés en décorant un City Stade. Ainsi que des mesures définitives dans les 3 à 5 ans à venir.

M. Gay apprécie le partenariat construit grâce à l'actuel Conseil administratif pour la population. Les régies, la police, les directeurs des écoles, les chefs des différents services ont pu se rencontrer pour trouver une bonne entente et des objectifs communs afin de rétablir une sérénité dans les allées. Au niveau de la police municipale et cantonale, les gens troublent parfois l'ordre public, un agent de Lancy a été insulté. Cette personne a été interdite d'entrer dans le périmètre et il y a eu des mesures d'éloignement. En cas de récidive, la personne reçoit une amende de Fr. 750.--. M. Gay trouve que les personnes sont satisfaites de vivre dans le quartier mais les gens qui posent des problèmes occupent les allées et le sous-sol. Les habitants se sont rendu compte que les autorités politiques et la police étaient présentes. Les régies ont mandaté une agence de sécurité privée qui intervient dans le quartier. Ces agents ont de bonne relation avec la police, ils interviennent dans les allées et sous-sol. Leur intervention permet d'apaiser l'Espace Palettes sans brutalité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

M. Kunzi complète son intervention en signalant que les jeunes commencent le travail dès le 21 avril dans le cadre des jobs susmentionnés et un tournus sera assuré afin qu'ils puissent tous travailler.

Un commissaire demande si les jeunes qui vont travailler dans le projet sont en difficulté. M. Kunzi répond qu'il s'agit des jeunes concernés. Deux catégories d'âge sont à distinguer. Trois jeunes majeurs et quatre mineurs. L'idée est de faire travailler un plus âgé avec un plus jeune sous la supervision du concierge ou de l'athlète reconnu dans le quartier.

La Conseillère administrative relève que les jeunes s'engagent pour devenir partie prenante ; ils ont signifié qu'ils étaient capables de bien se tenir. Ils doivent néanmoins le démontrer.

Un commissaire loue le fait d'avoir réussi à capter les jeunes. Il craint que les emplois mentionnés ne soient perçus comme une récompense pour les jeunes qui commettent des dégâts. Ceux qui ne posent pas de problème peuvent ressentir qu'ils sont mis de côté. Une réflexion plus globale est à mener pour augmenter les emplois pour les jeunes très touchés à cause de la crise sanitaire.

10) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE – SEANCE DU 20 AVRIL 2021 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN

a) Festival Plein-les-Watts

=====

Présentation

Les représentants du festival *Plein-les-Watts* (créé dès 2007 et surtout spécialisé dans le reggae) étaient à la recherche depuis de nombreux mois d'un nouveau lieu afin d'accueillir leur festival, celui-ci se développant de plus en plus et la Butte de Plan-les-Ouate n'étant pas extensible.

En été 2020, le Conseil administratif a décidé de délocaliser ce festival au parc Navazza (meilleures infrastructures, accès facilités, qualité d'accueil, ...) qui se déroulera du 14 au 16 juillet 2022.

Ce festival coûte nettement moins cher que *Lancy Tennessee* et il n'était pas possible de maintenir les deux festivals sur la même période. Le festival de Lancy Tennessee sera donc arrêté.

Association

L'Association, qui compte 132 membres ainsi que 14 groupes de musique de tout style, a été fondée en 2007 afin d'œuvrer pour la promotion et le soutien des artistes locaux (recherche de locaux de production, supports divers, ...). Elle propose aussi la location de matériel de musique, et participe à divers évènements.

Festival :

Plein-les-Watts c'est :

- 27'000 spectateurs sur trois soirées (18h00 à 01-02h00)
- L'entrée à prix libre grâce à de nombreux partenaires primordiaux du festival (sociétés locales et grandes entreprises)
- Une ambiance chaleureuse, intergénérationnelle et métissée grâce à une sécurité et un accueil de qualité afin d'assurer le confort de tous

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

- Une équipe dynamique et une franche camaraderie grâce à son organisation 100% bénévole et de personnel (comme les jeunes de "Contact Emplois Jeunes") ainsi que de mandataires professionnels (les artistes et leurs techniciens, les vidéomakers et l'ORPC)
- Une décoration soignée et une ambiance chaleureuse grâce aux bars décorés, les fresques (réalisées par une société lancéenne) et des graffitis créés sur place (par des artistes locaux et internationaux)
- Une technologie de pointe pour un spectacle de qualité grâce à l'aide de mandataires professionnels (gestion des sons et lumière) pour assurer la retransmission en direct sur un écran géant
- Une communication multi-supports et visuelle grâce aux affiches officielles, aux banderoles, flyers, publicité sur les trams ou encore des verres et ce, malgré le budget réduit
- Une programmation riche au niveau international et local (les artistes régionaux ont l'occasion de se faire connaître par un public plus large et par des artistes internationaux)
- Des animations et artistes de rue présents (graffitis, fresques du festival, déambulations, démonstrations de danses, ...), avec une scène supplémentaire
- Le développement d'un espace famille plus conséquent
- L'implication et la mise en valeur des associations locales
- La sécurité comme priorité, le confort comme résultat grâce à la distribution des boules *Quiès*
- Des casques pour enfant ainsi qu'à la surveillance des divers accès aux scènes
- Un festival durable et novateur grâce au système des 20'000 gobelets et des trois centres de tri assurés par les jeunes de "Contact Emplois-Jeunes" et donc du taux de tri devant dépasser les 60%
- Restauration variée, locale et artisanale grâce aux divers stands et food trucks
- De meilleurs accès et mobilité grâce à de meilleurs stationnements pour les véhicules motorisés, ainsi qu'un système de navettes (du carrefour des Esserts et de la gare de Lancy-Pont-Rouge), afin de garantir une mobilité douce.

Enjeux :

Un des enjeux est de conserver les trois soirs et les mêmes horaires (18h00-1h00 et 2h00 le week-end), tout en trouvant un terrain d'entente avec les riverains :

- Les concerts se termineront 45 minutes avant l'heure prévue.
- Un forum de concertation avec la participation des habitants sera tenu en automne.
- Une mise à disposition d'un numéro vert où chacun pourrait communiquer le moindre incident sera effective.
- Pendant la durée du festival, le site resterait ouvert au public également lors du montage et démontage.

Enfin, il reste encore à développer plusieurs points dont :

- Un projet de plan d'implantation du site
- Le concept de sécurité et prévention
- Le concept de développement durable
- La formalisation de tous ces engagements dans une convention entre Lancy et le festival (soutien financier, liste des équipements et matériels à disposition et la sécurité)
- La présence de tous les services communaux (comme le service culturel et de la communication, service de l'environnement et du développement durable, police municipale, contact emplois-jeunes ainsi que l'ORPC et les pompiers de Lancy).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

b) Actions réalisées dans le cadre de la pandémie en promotion culturelle

=====

L'objectif est de présenter les actions en lien avec la culture entreprises avec la Ville de Lancy et de soutenir les acteurs de cette culture.

La majorité des évènements ont été annulés ou reportés en ce qui concerne les arts vivants pour l'année 2020, comme Mai au Parc, le festival de Lancy Tennessee, Lancy en lumières, la Fête de la musique, etc.

Le budget accordé aux événements culturels a été utilisé pour le versement de toutes les subventions culturelles en soutien aux acteurs de la culture. Concernant les non-dépensés tels que la communication, ces fonds ont pu être utilisés afin de soutenir les acteurs culturels en mettant des lieux à disposition, notamment :

- la compagnie genevoise "avec" (Cie_avec) avait monté un spectacle nommé "discours aux végétaux" pour le jouer dans la salle communale du Petit Lancy en novembre 2020. Comme le spectacle n'a pas eu lieu, les artistes ont pu faire une vidéo.
- *Lancy en été* a pu être organisé l'année passée avec une douzaine de surprises culturelles proposées dans les quartiers en plein air.

Cependant, les Lancéens ont pu profiter de plusieurs projets pluridisciplinaires dont des lectures publiques, des installations politiques et participatives, des spectacles de danse et musique pouvant être suivis depuis les fenêtres, des théâtres miniatures, des spectacles itinérants ainsi qu'un cirque proposé par plusieurs compagnies artistiques.

En résumé, le but a été de réallouer au maximum les budgets disponibles en raison de l'annulation de tous les évènements afin de mettre en place divers soutiens ainsi que la création de projets.

c) Divers

=====

La journée des entreprises lancéennes, qui devait avoir lieu en juin, sera déplacée au 1er octobre 2021.

Le prospectus au sujet de la comédie de Jim Morrison n'est pas encore réalisé.

11) COMMISSION CONJOINTE DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 28 AVRIL 2021 – RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD

Projet d'implantation temporaire de l'Académie du Servette Football club aux Evaux

=====

Cette commission a lieu conjointement pour traiter du projet d'implantation temporaire de l'Académie du Servette FC (ci-après l'Académie) aux Evaux et des questions que cela soulève. Après avoir auditionné les associations opposées au projet, c'est aujourd'hui le Canton, la Fondation des Evaux et le Servette FC qui seront aujourd'hui entendus. Les travaux en vue de cette collaboration ont débuté en juin 2020 et les négociations sont désormais à bout touchant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Présentation de M. Girasoli, représentant du Canton

M. Girasoli rappelle tout d'abord les trois thématiques principales animant le parc des Evaux, soit les loisirs, les sports et la détente, bien visible sur l'image satellite présentée. Il explique ensuite que l'accueil de l'Académie sur ce site porte sur plusieurs axes. Premièrement, l'adaptation des terrains existants pour répondre aux besoins de l'Académie, mais aussi à ceux des équipes communales. Deuxièmement, un bâtiment provisoire, nécessaire au fonctionnement de l'Académie, devrait être construit. Enfin, une réflexion sur la mobilité a dû être menée, s'agissant d'une donnée-clef de l'emménagement de l'Académie aux Evaux.

Il conclut son introduction en indiquant qu'un budget de fonctionnement et les bases de la convention tripartite seront également présentés.

M. Girasoli entre dans le détail des terrains. Il indique que les principaux travaux concerneront l'adaptation des terrains T1, T2 et T7, en termes de dimensionnement et de nature. Ces adaptations sont nécessaires pour répondre aux exigences de l'Association suisse de football (ASF) et auront des impacts environnementaux. Un plan paysager a donc été prévu pour proposer une vision globale à moyen-long terme du site et prévoir des mesures compensatoires, dans le respect de la philosophie du parc des Evaux. Il s'agit notamment, pour le terrain T7 de 22 bouleaux qui devront être coupés.

Il ajoute que, selon lui, cela représentera une opportunité d'apporter des améliorations, comme la protection d'un cordon de chênes, grâce à des passerelles de cheminement.

Il revient également sur l'urgence du projet, le site actuel occupé par l'Académie devant servir à la construction du nouveau CO du Renard, très attendu par le DIP et présente le calendrier prévu. L'objectif est de pouvoir déposer l'autorisation de construire dès que possible, afin de finaliser le projet dans son entier (bâtiment et terrains) pour le printemps 2022. Ceci devrait permettre au CO du Renard d'ouvrir ses portes à la rentrée 2025.

M. Girasoli présente ensuite rapidement le bâtiment prévu, qui sera sur deux niveaux. Il a été pensé pour être facilement démontable, mais également pour répondre à des normes poussées en termes énergétiques (THPE).

Il enchaîne avec les solutions de mobilité imaginées, synthétisées en un seul plan. Il précise que ce plan est encore revu quotidiennement et ne constitue donc pas l'image finale. Il souligne que les demandes des communes et de la Fondation ont, dans la mesure du possible, été intégrées. Ainsi, l'accès de l'Académie est prévu via le carrefour route de Loëx et la route Pré-Marais. D'autre part, une navette répondant aux besoins de l'Académie serait mise en place depuis le CO des Marais. Cette navette pourrait néanmoins être pérennisée par la suite. Une des mesures importantes est l'utilisation du P+R Bernex les jours de match, pour éviter de surcharger le dispositif des Evaux.

Il explique ensuite le budget de fonctionnement, partiellement soutenu par l'Etat et indique que la convention tripartite est à bout touchant, réglant quasi l'intégralité des questions.

Il termine sa présentation avec les cinq sites identifiés pour le futur développement. Il s'agit du terrain Pré-du-Stand, selon un projet modifié, Belle-Idée, La Grotte-aux Loups à Vernier, Genthod et un site proche des Evaux, sur terrain agricole. Chacun amène, selon lui, des avantages et des inconvénients et ils doivent désormais être étudiés en profondeur, dans l'optique d'accueillir le futur pôle du football. A ce stade, rien n'est arrêté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Présentation de M. Huguenin, Président de la Fondation des Evaux

M. Huguenin revient sur le fait que ce projet est discuté depuis neuf mois entre les différents partenaires et rappelle qu'une décision du Conseil de Fondation est prévue pour la semaine suivante. Il admet que l'urgence du dossier pour permettre la construction du CO du Renard a mené à quelques manquements en termes de communication et de consultation des partenaires. Il indique que pour la Fondation les enjeux sont multiples. Tout d'abord la préservation, voire l'amélioration, des conditions cadres, mais aussi de passer les terrains de sport au synthétique, pour améliorer les conditions sportives, y compris pour les clubs communaux. Néanmoins, il était important pour la Fondation que les autres activités des Evaux ne pâtissent pas de la venue de l'Académie. Ainsi, il estime que les espaces de loisirs et de détente ne seront pas touchés. Il se dit conscient de l'importance du site dans la vie des habitants, ainsi qu'en termes de biodiversité.

Il certifie que les éléments garantissant cela figurent dans la convention tripartite. Cette dernière est pour le moment soumise au secret, mais sera publiée dès signature. Il rapporte être fier de cette convention et du travail ardu qu'elle a nécessité. Grâce à elle, l'impact de la venue de l'Académie est minimisé et permet aux Evaux de bénéficier d'une cadence de transports publics accrue, sans attendre. La mobilité douce est également gagnante avec des places de stationnement vélos supplémentaires, alors qu'il n'y aura pas de parking voiture additionnel, le P+R Bernex devant être massivement utilisé.

M. Huguenin termine sa présentation en revenant sur le fait que sous le coup de l'urgence, la Fondation n'a pas eu le temps de consulter tous les groupes de pression, mais il estime que la pesée d'intérêt qui a été faite est adéquate. Il ajoute que certains points concernant la mobilité devront encore être complétés et invite les commissaires à venir aux Evaux pour mieux visualiser le projet.

Présentation de M. Pont, représentant le Servette FC

M. Pont indique en préambule que sa présentation a pour objectif d'expliquer les enjeux de l'Académie, tant en termes d'apports au Canton que de ses besoins.

Il rappelle que l'idée d'un déménagement de l'Académie date de 2005, mais que c'est véritablement l'échec de la votation sur le Pré-du-Stand qui a fortement compliqué la situation pour les trois entités du Servette FC, soit l'Académie, les équipes professionnelles et les équipes féminines. Le choix des Evaux, après l'échec du projet Pré-du-Stand n'appartient pas à l'Académie, mais cette dernière se doit de déménager pour libérer les espaces pour la construction du CO.

Il explique ensuite le rôle de l'Académie au sein du football genevois, en tant que clé de voûte de la formation des élites. Il souligne en quelques chiffres, l'importance du rôle joué par l'Académie, notamment auprès des plus jeunes, avec 11 enfants pratiquant ce sport. Il apporte ensuite quelques informations sur le nombre d'équipes et sur le football féminin. Il explique enfin le fonctionnement de l'Académie et présente un planning type d'une semaine, qui montre les défis organisationnels qui se posent actuellement.

Il estime que les demandes de l'Académie consistent en des conditions minimales pour pouvoir remplir ses responsabilités envers les jeunes joueurs et tenir compte des standards. Il rappelle enfin le rôle social, en termes d'intégration et d'éducation que constitue le football à Genève.

Les questions sont ensuite ouvertes et les commissaires commencent par remercier les intervenants. Une partie des commissaires souligne la crainte de voir cette installation devenir permanente. Il leur est répondu qu'il s'agit véritablement d'une solution temporaire, les variantes définitives étant celles présentées précédemment. M. Huguenin précise que la temporalité de 10 ans est formellement inscrite dans la convention, tout comme le fait d'avoir

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

une réduction du temps de jeu pour l'Académie qui la contraindrait à déménager dans tous les cas.

Plusieurs commissaires s'interrogent également sur les problématiques de mobilité, au niveau de la route de Loëx déjà difficilement praticable les jours de match, le parking au CO du Marais, la saturation du parking au bout du chemin François-Chavaz. L'ensemble des protagonistes se veut rassurant sur ces questions et indique que les discussions et surtout les validations sont encore en cours sur certaines de ces questions. Le P+R Bernex couplé à une nouvelle ligne de transports publics semble apporter des solutions intéressantes pour les Evaux, au-delà de l'Académie. M. Huguenin ajoute qu'un comité de suivi se réunira tout au long des 10 ans de la convention pour évaluer et surtout apporter des réponses concrètes en cas de besoin. L'élargissement de ce comité aux riverains est envisagé.

Des questions sont également posées sur l'impact environnemental, en termes d'éclairage, de remplacement des terrains herbés par des synthétiques ou d'abattage d'arbres ou d'atteinte à la nature. Concernant l'abattage d'arbres, il est répondu que la question paysagère et environnementale a été au centre des discussions dès le début et que son impact a été minimisé, en conservant le dimensionnement de certains terrains. Une compensation des 22 arbres (bouleaux) coupés est prévue autour des quatre terrains évoqués et dans le site. La modernisation de l'éclairage devrait améliorer la situation existante. Quant aux terrains synthétiques, leur bilan écologique n'est pas forcément moins bon que les terrains naturels qui nécessitent souvent des traitements chimiques.

La question de l'accès aux terrains par les gens qui pratiquent le football hors club est également posée. Sur ce point, la situation ne changera pas, les quatre terrains concernés étant déjà interdits au football amateur, tandis que les quatre autres resteront accessibles.

Un.e commissaire fait remarquer que l'Etat de Genève a sans doute beaucoup tardé dans ce dossier de déménagement et que ce n'est pas aux communes d'en payer les conséquences.

Quelques commissaires s'interrogent également sur le devenir du bâtiment provisoire et des terrains synthétiques à l'issue des 10 ans et des coûts potentiellement induits (rachat ?) pour la Fondation. M. Huguenin indique que sur ce point tout reste ouvert. Aucune compensation à l'issue des 10 ans n'est néanmoins prévue.

La question du déménagement des équipes féminines est abordée par un.e commissaire. M. Pont répond que si l'équipe première n'est évidemment pas concernée, il est possible qu'à terme, une fois les quatre terrains transformés, les jeunes filles déménagent également, en fonction des plannings d'occupation des terrains.

La question la plus récurrente concerne le côté secret de la convention, qui laisse planer des doutes, notamment sur le caractère provisoire, la question de prise en charge des coûts et sur la réalisation de l'étude d'impact environnemental. Selon un.e commissaire, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. M. Huguenin indique que la convention et son contenu sont traités par le bureau du Conseil de Fondation et qu'à ce titre, les magistrats communaux sont représentés. M. Girasoli estime qu'amener des informations non-finalisées auprès de la population aurait pu être non seulement contre-productif, mais également dommageable.

Le choix des Evaux comme solution temporaire est évoquée avec comme réponse le fait qu'une condition était l'utilisation d'infrastructures pré-existantes et que le site des Evaux s'y prêtait particulièrement bien, notamment en termes de disponibilités. M. Brungger indique que le but était des créer une situation « win-win-win » pour l'ensemble des partenaires, en amenant des plus-values. Un.e commissaire demande quel serait le plan B, en cas d'échec du déménagement aux Evaux. M. Girasoli répond qu'il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Les commissaires demandent aussi quels seraient les coûts d'un tel déménagement pour les communes. M. Girasoli confirme que l'intégralité des coûts liés à l'accueil du Servette FC seront pris en charge par le Canton. Les charges de fonctionnement liées à l'Académie qui vont au-delà de ce que l'association prend déjà à sa charge, seront également financées en charge par l'Etat.

Enfin la question du réalisme de la planification est évoquée par un.e commissaire. M. Girasoli répond qu'il s'agit en effet d'une planification très ambitieuse et rappelle l'objectif, libérer le site de Balexert pour la construction du CO du Renard.

M. Pont termine les interventions des externes en rappelant que l'Académie est spectatrice d'une situation qui la dépasse, malgré son rôle crucial sur le territoire genevois.

Une fois les invités partis, le débat continue entre les commissaires, qui relèvent encore une fois le manque de transparence, y compris pour les membres du Conseil de Fondation qui ne sont pas au bureau. Ainsi, certains commissaires estiment que les conditions ne sont pas réunies, notamment la communication autour du contenu de l'étude d'impact, pour permettre au Conseil de Fondation d'aller de l'avant.

**12) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 3 MAI 2021 –
RAPPORTEUR : M. ARMANDO COUTO****a) Présentation du plan d'actions à Pont-Rouge**
=====

Mme Moyard propose un ordre du jour centré sur l'action sociale indiquant que l'analyse du projet du Pont-Rouge sera prioritaire, car la commune a pu mettre en place un partenariat avec le BIE et tenant compte que ce projet pilote est le premier du genre dans le canton.

Mme Magnenat nous présente le quartier Pont-Rouge et nous fait savoir que la première étape pendant laquelle les trois premiers lots accueillent environ 800 habitants qui ont emménagé dans 400 logements a été terminée l'année dernière. La seconde étape, dont les bâtiments des trois lots, déjà sortis de terre, offriront une capacité de 240 logements supplémentaires, a débuté l'année dernière. La troisième étape, prévue pour 2024, comprendra, entre autres, une école primaire et 640 logements dont 80% en LUP en plus.

Par la suite, Mme Magnenat nous fait connaître les acteurs du quartier;

- L'Association Adret Voies Vives (AVV). Cette association regroupe 41 membres individuels et 7 membres collectifs.
- La FCLPA, Fondation communale pour le logement de personnes âgées, qui détient le premier bâtiment de l'Adret.
- La FCIL, Fondation communale immobilière de Lancy, qui est propriétaire de 3 bâtiments, dont 2 déjà construits avec 96 logements HBM-LUP.
- La FPLC, Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat collectif.
- La Fondation Nicolas Bogueret est propriétaire de la Résidence Point Commun pour des étudiants en formation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

- La Société coopérative COOPLOG Pont-Rouge, régie par la SPG, détient un bâtiment construit qui comprend 64 logements HM-LUP.

Concernant les démarches et plan d'action, Mme Magnenat nous informe qu'un plan d'action a été mis en place avec six axes principaux et que les autres axes portent sur l'accueil et l'information, le développement participatif, le vivre-ensemble, l'intégration sociale, la construction et la mobilité. Elle mentionne quelques exemples de mesures prises, l'arcade « Espace quartier » mis à disposition des habitants assurant des permanences hebdomadaires d'accueil, d'information et d'orientation. Un site internet du quartier a également été mis en place et une réflexion est en cours avec la FASE, pour ce qui concerne l'animation socio-culturelle.

Mme Moyard précise qu'ils travaillent intensément sur l'ouverture de l'école en 2023.

Un commissaire demande si une maison de quartier est prévue dans les lieux à disposition. Mme Magnenat répond que l'objectif est d'ouvrir l'espace quartier cet été et qu'une maison de quartier n'est pas planifiée sur le court terme.

Mme Moyard ajoute que la maison de quartier n'est pas prévue pour l'instant, mais des réflexions sont en cours d'étude autour du quartier avec potentiellement l'acquisition d'une parcelle qui permettrait d'en implanter une.

En complément, M. Kunzi précise qu'en attendant des alternatives seront proposées pour animer le quartier

b) Présentation des divers projets actuels de l'action sociale

=====
Mme Riondel Carrard nous informe que le développement est vaste et que différents plans d'actions au niveau de l'intégration, de l'action citoyenne participative, des activités collectives pour les aînés, du bénévolat, de l'épicerie solidaire et les interventions dans les nouveaux quartiers sont en cours.

Lancy est dotée d'un programme d'intégration communal (PIC), existant depuis 2018, sur la base de 5 axes d'intervention, l'axe de la primo information, l'axe de la langue et formation avec des cours de français et d'intégration, l'axe de l'employabilité, l'axe du Vivre ensemble et l'axe de la petite enfance.

L'action citoyenne participative est basée sur trois contrats de quartier, Palette-Bachet, La Chapelle et Mouilles-Caroline.

En ce qui concerne les activités en faveur des aînés, elles sont nombreuses et bénéficient d'un dispositif de bénévoles à domicile. Un projet de mobilité senior en collaboration avec la société de transport sur deux secteurs qui posaient des problématiques de commerce, d'isolement et de mobilité est en place.

Actuellement, le bénévolat est composé de 120 actifs et en réserve il y a plus de 300 inscrits dans une base de données.

Pour terminer, Mme Riondel Carrard nous fait savoir que l'épicerie solidaire offre une prestation tous les mercredis et, depuis 2019, sans pause estivale. La demande a augmenté de 50 % depuis la crise sanitaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Un commissaire demande comment les bénévoles sont recrutés.

Mme Riondel Carrard répond que beaucoup de personnes s'annoncent par elles-mêmes, car elles ont la motivation pour aider leur prochain.

La Présidente demande à savoir si le projet de collaboration entre les aînés et les écoles reste d'actualité.

Mme Riondel Carrard spécifie que, à cause de la pandémie, les projets intergénérationnels, qui proposaient des moments d'échanges, ont été ralentis. Au niveau du service social, il n'y a pas de projet spécifique en place, mais il reste ouvert.

À la question de la Présidente, pour savoir quelle est la tranche d'âge des bénévoles, Mme Riondel Carrard répond que tous les âges sont concernés.

Une commissaire questionne Mme Riondel Carrard afin de savoir ce que les concierges peuvent apporter dans le vivre ensemble. Elle répond que les concierges sont des partenaires plus qu'essentiels dans la cohésion sociale.

13) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 4 MAI 2021 – RAPPORTEUR : MME DEBORAH MÜHLE

a) Suivi du concept paysager du PLQ de Surville

=====

L'état de situation concernant l'abattage d'arbres et la compensation du PLQ de Surville est présentée. Le plus gros problème, en dehors de l'impact sur la végétation (l'abattage), est la compensation. Les détails sur l'abattage sont précisés dans le PLQ. Pour rappel : 339 arbres doivent être abattus sur le site. Or la compensation ne suit pas puisque seuls 31 arbres ont été replantés, malgré le règlement cantonal (1 abattu = 1 replanté).

La ville travaille avec des constructeurs prêts à participer pour modifier des aménagements, des implantations quand cela est possible. Il est projeté de replanter 174 arbres. Il est prévu 11 arbres supplémentaires à l'abattage. Mais heureusement, dans le cadre des demandes d'autorisations de construction, plus d'arbres que prévu sont replantés.

Le point fédérateur du PLQ est la coulée verte, projet ambitieux à l'écrit mais problématique dans le cadre de la construction car elle se situe entre des immeubles. Il est envisagé de planter dans des zones qui ne devraient pas être modifiées pour créer par exemple des pépinières urbaines ou cultiver des plantes qui seront plantées par la suite dans le quartier pour permettre leur acclimatation. Il est aussi prévu de planter dans des aménagements définitifs, d'aller par étape, pour que des infrastructures soient livrées rapidement (3 bâtiments seront livrés l'année prochaine).

Un élément contraignant porte sur la nouvelle directive du Service du feu. Celle-ci pose problème car elle impose un dégagement de façade de 6-7 m, ce qui ne permet pas de planter des arbres. Dans ses principes d'accompagnement, la commune a agi auprès du Service de feu et intervention. Elle cherche à imposer des aménagements mutualisés entre bâtiments pour éviter un double aménagement routier (chaussées de 4.5 m pour les véhicules d'intervention). Les espaces ont été rationalisés pour éviter une trop grande occupation de l'espace routier et de préférentiel la plantation d'arbres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Un.e commissaire Vert.e demande comment discuter de la question de la pleine terre avec les promoteurs et les constructeurs de parkings souterrains. Les arbres sur dalle ne sont pas comptabilisés car moins intéressants vu leur développement.

Il lui est répondu que différents PLQ vont se réaliser dans la commune. Ceux comportant de la pleine terre sont plus intéressants d'un point de vue qualité et pour répondre à la problématique des îlots de chaleur. La construction d'un parking souterrain qui a une amplitude supérieure au bâtiment avec lequel il est lié ne permet plus d'aménager sur de la pleine terre. Pour Surville, le parking souterrain est mutualisé, et ainsi il n'y a pas plusieurs entrées et sorties.

Une réflexion doit être faite sur l'offre en mobilité et pas seulement sur le PLQ. Le ratio de places de stationnement à constituer est fonction du nombre de logements créés. L'Office de l'urbanisme et l'Office fédéral des transports ont été questionnés pour savoir s'il est possible de travailler sur des périmètres plus étendus comprenant des places de stationnement qui pourraient répondre aux besoins du PLQ à réaliser. Si le travail se fait sur plusieurs périmètres de la commune, cela permettrait d'éviter la construction d'un parking souterrain qui est d'ailleurs plus cher et dont le prix se répercute sur les futurs locataires et propriétaires. Le problème des îlots de chaleur est rappelé, ainsi que celui de la préservation d'arbres majestueux sur les périmètres des PLQ et le changement de paradigme : arrêter de penser d'abattre des arbres et faire avec ceux qui existent ou méritent une conservation.

c) Divers

=====

Edition « La nuit est belle »

Le vendredi 21 mai, la Ville de Lancy participe à cet événement qui consiste en l'extinction de l'éclairage public pour sensibiliser la population à la pollution lumineuse.

Association Genève Montage, Fondation des Evaux

M. Bonfanti mentionne que l'association Genève Montagne souhaite présenter plusieurs thèmes à la séance de commission de juin. La convention pour l'accueil de l'Académie du Servette aux Evaux n'a pas été signée, le vote ayant été reporté au mois prochain.

Pollution des eaux (Aire, Petit-Voiret)

Un.e commissaire MCG soulève la question de la pollution récurrente du Petit-Voiret qui mène jusqu'à l'Aire. Il lui est répondu que l'Office cantonal de l'eau a été interpellé tant pour l'Aire que pour le Petit-Voiret. De plus, pour l'Aire, un COFIL s'est mis en place avec l'ensemble des communes touchées qui cherchent des solutions sur le débit et la qualité de l'Aire.

14) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 5 MAI 2021 – RAPPORTEUR : M. MICHEL VERGAIN

a) Présentation des constructions protégées et leur gestion

=====

Le Président ouvre la séance à 18h30 et salue Mme Gachet, Conseillère administrative, M. Gischig, chef de la Sécurité et le Capitaine Frauchiger de la Cp35.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Après les présentations du premier sujet de l'ordre du jour, Mme Gachet passe la parole à M. Gischig qui nous présente une information concernant les constructions protégées et leur gestion.

Il nous présente 6 constructions communales où du matériel est stocké ou ayant une possibilité d'hébergement, tels que poste de commandement, postes d'attente, centres sanitaires. Il nous annonce également que nous disposons de deux constructions qui se trouvent sur les communes d'Onex et de Confignon, qui sont gérées et entretenues par la Ville de Lancy. Ces installations sont contrôlées 5 fois par année, par le service technique de la PC, qui dresse un rapport remis au Canton qui nous ristourne une prime d'entretien provenant de la Confédération, ce qui permet d'avoir des constructions opérationnelles en cas de besoin.

Ces installations sont indépendantes de celles dans les immeubles ou les maisons privées qui sont, elles, contrôlées tous les 5 ans.

En réponse à une question du président. M. Gischig nous informe que tous les abris sont utilisés à des fins de contrôles sous forme d'exercices. Ainsi que pour des exercices avec divers partenaires de la Sécurité.

b) Présentation du groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie

=====

Le président redonne la parole à Mme Gachet, accompagnée du Capitaine Frauchiger pour la deuxième information de l'ordre du jour, soit la présentation du groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie.

Le SIS est intervenu plus de 10'000 fois en 2020 sur le canton. Il est intervenu 602 fois dont 204 fois pour des ambulances à Lancy. La Cp 35 est intervenue en renfort 20 fois. La Cp 35 a effectué seule 81 interventions principalement la nuit et le week-end.

Ensuite, Mme Gachet nous présente la nouvelle loi votée en octobre 2020 par le Grand Conseil, qui modifie la répartition des coûts et des modalités d'intervention entre la Ville de Genève et les communes. Cette loi a été étudiée en collaboration avec l'ACG. La modification des quotients de calculs de la répartition des coûts et des interventions pour notre commune augmenterait de 1,7 million à ce jour, à 4,8 millions projetés pour 2033.

Ce nouveau groupement sera composé de quatre organes représentant des élus communaux, d'un organe de révision et une commission de réclamations.

Chaque commune qui dispose d'une CP de sapeurs volontaires aura sa place dans ce dispositif et pourra décider de sa destinée. Puis, Mme Gachet nous présente dans les grandes lignes les changements pour les prochaines années. Elle nous assure nous tenir au courant de l'évolution de cette réforme et défendra comme il se doit nos sapeurs-pompiers ainsi que les intérêts communaux. Elle nous annonce qu'elle sera intégrée au Conseil intercommunal d'élaboration de ce projet.

Le Cap FRAUCHIGER s'inquiète quant à l'avenir de sa Compagnie et de la place qu'elle prendra dans ce nouveau groupement et remercie la Conseillère administrative pour son implication dans cette commission.

Lors des questions, il a été relevé par le Président le fait qu'il ne faudra pas oublier de tenir compte des augmentations lors du budget. Il s'inquiète également sur la mise à disposition de notre caserne pour le SIS. Ce n'est pas la priorité du groupe de travail actuellement qui se

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

concentre sur les interventions du SIS et leurs délais. Un autre commissaire s'inquiète sur la durée du mandat de Mme Gachet au sein du Conseil intercommunal. Elle lui répond qu'elle y sera tant que son mandat de Conseillère administrative sera en cours. Elle pourra également mieux renseigner Mme Rosales sur les comparatifs des coûts entre les communes.

c) Divers

=====

Au sujet des divers, le rapporteur relate un problème de sécurité au passage-piéton des Palettes. M. Gay a déjà le problème sous contrôle mais il doit regarder avec l'Etat étant donné que le chantier du tram est géré par lui. Il s'inquiète également d'une future collaboration au niveau des APM entre Lancy et Plan-les-Ouates dans le quartier de la Chapelle qui se développe.

Mme Gachet répond qu'un travail important est en cours au niveau des APM et TSHM, mais qu'aucun poste n'était prévu en raison que chaque police ne peut intervenir que sur son territoire. Une discussion est en cours avec Plan-les-Ouates.

**15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 6 MAI 2021 –
RAPPORTEUR : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****a) Révision du Plan directeur communal – zone villas**

=====

Présentation - quelques points particulièrement significatifs

Remise dans le contexte cantonal (2013-2021) - au vu des nouveaux commissaires :

Modification LCI (art. 59, al.4 -densité zone villas - ratio plancher bâtiment et taille de la parcelle) impliquant de nouvelles possibilités de construction. Augmentation de 30% de projets de construction entre 2014 et 2019.

Pour Lancy : entre 2008 et 2017 : 14'000 m2 de surface plancher construite. Ça s'est accéléré après pour atteindre 21'000 m2.

2017 : édition du guide cantonal avec des critères qualitatifs pour développer les zones villas. Pas de vision territoriale locale mais des critères généraux. Les préavis communaux sont non contraignants.

2019 : moratoire pour les zones 5.

2020 : nouvelle teneur de la LCI - cadre de jeu actuel. Retour de l'enquête technique qui permet de se conformer à la mise à jour de ce nouveau cadre légal.

Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour faire valider leur stratégie. En attendant, les préavis communaux sont contraignants.

2021 : directive cantonale pour les privés et les communes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

LANCY

7 secteurs de zone villas. La commune a la main actuellement. Il y a des dynamiques très différentes et des enjeux très différents également, comme par exemple entre le secteur du Champignon au Petit-Lancy avec des enjeux historiques, une arborisation intéressante, une desserte intéressante avec les transports publics, un quadrillage des cheminements piétons qui rend simple les traversées et le secteur de la Drize avec une desserte au nord, peu au sud et situé tout au long de la Drize, ce qui représente un enjeu environnemental important.

On y retrouve cependant des projets assez comparables.

Stratégie dans le plan projet remis au Canton

Lancy est la commune qui a le plus développé ces dernières années. Volonté de la commune de ne pas engager de nouvelles modifications de zone pour limiter les densifications futures. La volonté est de modérer la densification en s'axant sur la qualité (architecture, gestion déchets, espaces collectifs, mobilité, paysage/environnement).

Synthèse du retour du Canton : prendre en compte le nouveau guide cantonal qui a été rédigé entre-temps, poser des orientations différenciées selon les secteurs, consolider le diagnostic nature, spacialiser les orientations.

Il s'agit donc de définir les zones à développer. La commune a décidé de ne plus construire au-delà de 40% des parcelles relativement à l'indice de pleine terre. Optimisation des espaces en pleine terre. Certaines communes vont jusqu'à 50%. À réfléchir donc.

Des fiches par secteur sont présentées et les informations dans les fiches des zones 5 vont donc être développées.

Les aspects à travailler, entre autres, portent sur le développement des chemins piétons qui constituent des corridors écologiques, de travailler également sur le bâti, l'espace public, les espaces verts et la mobilité.

Il est abordé l'idée de se concerter avec avec les propriétaires des secteurs, autres acteurs des zones villas, s'agissant des orientations et visions de zone pour développer une vision partagée et concertée.

Pour les prochaines commissions, il est proposé de construire ensemble (STUM + commissaires) des projets avec une orientation pour chaque secteur.

Questions – réponses entre le STUM et les commissaires

Une remarque porte sur l'aspect dynamique des zones villas et sur question, il est indiqué que 300 à 400 habitants se sont établis dans ces zones villas ces dernières années à Lancy. Il s'agit donc d'avancer sur les stratégies plus ciblées pour chaque secteur, présentant des besoins différents en infrastructures par exemple.

Sur question, il est indiqué que la concertation devrait se faire idéalement en parallèle, mais le délai de finalisation ne le permet pas. Dans notre contexte, on devrait avoir des images directrices qui laissent de la place aux inputs des participants. Cette concertation est aussi un espace d'information pour faire comprendre les objectifs de la commune en termes de stratégies environnementales par exemple. Il faut être très clair sur les aspects négociables et ceux qui ne le sont pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Suite à une question sur l'obtention d'une vision plus globale sur le taux de densification, il est indiqué que dans les autres communes de Genève, il y a aussi des densifications dans les zones villas. Dans les communes urbaines, cela génère des problèmes entre voisins. Il faut donc trouver une vision globale pour tous les propriétaires. Les questions de voirie se posent partout par exemple. Sans plan guide, il est compliqué d'imposer que des trottoirs soient réalisés par exemple, etc. Il y a aussi une opportunité pour les servitudes. Certaines zones villas ne sont pas traversables et on pourrait créer des couloirs de traverse.

La densification des zones villas est souvent perçue comme subie. Cela permet donc de partager autour de la vision du quartier et d'aborder les projets de manière plus globale.

Partant du principe que le STUM a certainement déjà des idées pour chaque secteur, il est proposé que le STUM présente diverses alternatives à la Commission. Le STUM confirme que c'est faisable.

La question des outils se pose. Il va y avoir des problèmes pour décloisonner et pour coordonner les différents éléments. PLQ ou PDCOM? Plan de site (proposé par la CMNS)? Vu les positions différentes entre les services cantonaux, il est suggéré de mettre en avant nos propres volontés qui iront dans un sens ou un autre.

Il est suggéré d'amener des propositions de dérogation pour certains secteurs. A ce stade, il est difficile de discuter de la densification et d'en définir précisément le taux.

Sur une question portant sur le taux de 0.48, il est répondu que cela ne concerne que les parcelles de plus de 5000m², ce qui est rare. Mais il a été décidé de se limiter à ce taux car cela provoque déjà une forte densification. Il y avait aussi la crainte de se voir imposer des modifications de zone. Une densification était envisageable, mais pas au-delà du 0.48.

Après demande du STUM pour valider ce taux maximal, voire de proposer des taux plus bas selon les secteurs et dans les secteurs, diverses réactions ont lieu, portant notamment sur le fait de limiter à un taux précis dans l'absolu alors que certains secteurs présentent des environnements qui permettent la densification et d'autres où le taux devrait être plus bas. Le taux devrait donc s'établir selon certains en fonction des contextes. Il faudrait identifier les secteurs qui pourraient vivre une densification ou non et de quelle manière. Il est difficile à ce stade d'évaluer ce qu'il est possible de faire ou non.

Finalement, il est demandé par certains commissaires que le STUM propose des variants avec en premier la stratégie qui paraît la plus pertinente pour le STUM. Il ne faudrait donc pas proposer des variantes pour chaque secteur, mais présenter la variante majeure qui serait discutée alors en commission.

Questions relatives aux documents accessibles sur CMNet

Après une remarque relative à l'accès des documents pour se préparer aux séances et pour obtenir toutes les informations, il est confirmé que le document PDCOM avec l'enquête technique est accessible sur le CMNet et que tous les documents y figurent. Un nouvel onglet « 2021 » sera créé pour faciliter la recherche. Il n'est en revanche pas garanti, faute de temps, de transmettre bien en avance les documents avant les séances.

Conclusion

Le STUM dit avoir compris l'orientation à donner et on va demander la création d'un onglet spécifique pour trouver plus rapidement les derniers documents. Il faudrait reporter certaines

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

commissions car ces présentations vont demander un temps plus important de préparation avec les variants. Le guide de densification du Canton sera le point de départ de la réflexion. Il y a une combinaison de paramètres, il n'y a pas que le taux de densification. On propose de différencier secteur par secteur et à l'intérieur des secteurs les zones où la densification est possible - dans le cadre donné par le canton. On va mettre en œuvre les orientations.

Il est convenu que ce sujet sera traité lors de la séance de commission du mois de juin 2021 au vu du délai court pour le mois de mai avec l'espoir de présenter un travail abouti courant septembre 2021.

b) Divers

=====

Genève Montagne – le projet avance + souhait de faire une commission conjointe entre environnement et sport en juin. La commission aménagement sera informée par la suite.

16) COMMISSION CONJOINTE TRAVAUX-FINANCES – SEANCE DU 10 MAI 2021 – RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI

a) Présentation des résultats des sondages Géothermie 2020

=====

Il s'agit d'un dossier important qui porte sur les économies d'énergie, les énergies propres, le potentiel géothermique à développer sur le territoire de la commune.

L'étude présentée, montée conjointement par l'Etat de Genève et les SIG, concerne les possibilités d'exploitation de la chaleur du sol sur le territoire du canton, et de la commune de Lancy.

Différents types d'exploitations existent, en premier lieu des systèmes de faible, moyenne et grande profondeur qui ont pour but d'échanger les calories du sous-sol par le biais de forages qui permettent d'aller dans les niveaux de profondeur et température différents.

En ce qui concerne la commune de Lancy, celle-ci recèle des richesses. Le travail s'effectue sur deux niveaux géologiques.

Des investigations récentes ont été menées ces derniers mois sur Lancy dans le périmètre du nouveau bâtiment AMAG où lors de la création de cette construction, la nappe a été caractérisée. Ces deux derniers mois, un forage de 100 m de profondeur à la hauteur de Surville, à côté de l'Ecole, a été effectué et récemment, au 24, route de Chancy, des confirmations majeures, des surprises géologiques ont été découvertes.

Il appartient dès lors à la force publique de garder la main sur cette ressource et d'assurer une gestion coordonnée de celle-ci pour des usages thermiques, sans galvauder les usages d'eau potables, les enjeux d'irrigation, de soutien. Elle doit mettre en place des outils de planification intéressante où les données peuvent être valorisées au niveau scientifique et technique dans des cartes hydrogéologiques et aussi à un niveau stratégique pour définir ce qui doit être fait avec les ressources, comment elles vont être gérées pour les faire entrer dans la transition écologique. Il faut protéger et valoriser ces ressources. La démarche est intégrative et vise à développer massivement et durablement l'exploitation de la géothermie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

La campagne de géophysique en 3 D permettra de faire une vaste campagne de communication sur cette thématique de géothermie. Les résultats ouvriront la voie au développement de projets, ce qui est déjà le cas sur certaines parties de l'agglomération.

b) Divers

=====

Un commissaire félicite les services de la commune pour les travaux qui ont lieu sur la promenade Nicolas Bouvier à l'endroit où l'escalier commence à descendre.

**17) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 12 MAI 2021 –
RAPPORTEUR : MME ANNE BONVIN BONFANTI****Divers**

=====

Pas de divers.

POINTS FINAUX**18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Mme Mühle : le groupe des Verts a des questions concernant la suite donnée à la résolution « Pour la sauvegarde du parc des Evaux » acceptée par notre Conseil municipal à sa dernière séance.

Cette résolution demande au Conseil administratif de repousser le vote et la signature de la convention sur le projet de venue de l'Académie du Servette FC au parc des Evaux tant que des garanties ne sont pas données, notamment sur l'aspect provisoire, une communication transparente et un comité de suivi comprenant des représentants des associations de quartier et des conseils municipaux.

Or, il s'avère que la convention ne répond pas à plusieurs de ces demandes de garantie.

Nos questions sont donc les suivantes :

- quelle est votre position concernant cette situation ?
- que pensez-vous faire concrètement ?
- et quelles mesures allez-vous prendre pour que la Fondation des Evaux réponde aux demandes soulevées dans la résolution ?

M. Barry : une question pour le futur, est-il possible, quand il y a des modifications ou ajouts de document, de nous envoyer un e-mail pour ne pas se retrouver dans la situation de ce soir ?

M. Dérobert : on y fera attention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

M. Haas : j'ai une question concernant des travaux. Je me félicite que ce soir on ait voté Fr. 150'000.— pour permettre notamment aux résidents de l'EMS de la Vendée de s'échapper plutôt du côté du parc Chuit, voire de l'espace Genève Montagne, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Par contre, j'ai une autre inquiétude, le 16 novembre 2016, l'ensemble du Conseil municipal avait voté un budget de plus de Fr. 2 millions pour le réaménagement de la rampe du Pont-Rouge, l'anticipation de la circulation en direction du chemin des Vieux-Chênes pour le quartier de Surville et surtout pour supprimer le trafic de transit à la place des Ormeaux et au chemin des Pâquerettes.

Je vous parle de cela et je fais le lien avec l'EMS de la Vendée, parce que la place des Ormeaux n'est plus fréquentable ni fréquentée par les personnes âgées tellement elle est dangereuse. Même si je sais qu'on a essayé de me rassurer ces dernières années avec des mesures liées à la circulation, le trafic est énorme à cet endroit pour une place qui est censée être à 20km/h - on a enfin un petit marché qui se développe - mais cela devient une prise de risque de la fréquenter.

De plus, quand on aura des projets d'aménagements routiers importants dans ce périmètre, il y a déjà de nombreuses personnes, toutes plaques d'immatriculation confondues qui ont compris que le chemin des Pâquerettes et tous les petits chemins de traverse étaient des itinéraires bison futé.

Donc, avec ce budget de Fr. 2 millions et quelques qu'on avait voté pour supprimer le trafic de transit aux Ormeaux et aux Pâquerettes, j'aimerais savoir quand on va pouvoir réaliser quelque chose. Je sais qu'il y a eu des problèmes qui ont été liés avec l'entrée du quartier du Pont-Rouge et aussi avec la construction d'une crèche par des « nantis » en bas de la rampe du Pont-Rouge justement, cela étant cette voie de circulation du Pont-Rouge et la sécurité à la place des Ormeaux, si l'on fait des infrastructures de qualité et que l'on vote des budgets pour, j'aimerais savoir où en est le Conseil administratif par rapport à ces travaux.

M. Aeschbacher : ce soir je vais vous faire un tiercé, je vais commencer par une proposition individuelle, ensuite j'aurai une question puis une communication.

Le 6 juin 2019, les groupes PLR et PDC ont déposé une motion intitulée « Pour une place du 1^{er}-Août véritablement piétonne ». Cette motion demandait que la place du 1^{er}-Août soit effectivement véritablement piétonne. Aujourd'hui, 2 ans plus tard, nous attendons toujours une réponse du Conseil administratif. En revanche, le mois de mai a vu le retour du mobilier urbain propice à la détente, la remise en fonction des jeux d'eau, et naturellement l'arrivée, surtout ces jours, de nombreux enfants sur cette place. C'est pourquoi je propose que le Conseil administratif intervienne de suite afin de rendre véritablement piétonne cette place, afin d'éviter de potentiels accidents avec les cyclistes.

J'ai une question qui va un peu dans le sens de celle de Mme Mühle : à la lecture de certaines publications sur les réseaux sociaux, j'ai constaté une mise en cause d'une des membres du Conseil administratif dans le cadre de la convention entre les Evaux et le Servette FC, notamment quant au fait qu'il ne serait pas indiqué la fameuse durée des 10 ans dans cette convention.

Je pose donc la question suivante à notre Maire, vu qu'il représente aussi Lancy aux Evaux : pouvez-vous nous confirmer que figure bien dans la convention l'indication de la durée des 10 ans ? Ceci afin de supprimer tout malentendu.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Enfin, une communication : suite aux décisions prises par la nouvelle majorité lors de la répartition des commissions, nous avons donc le plaisir de siéger entre le PLR et le MCG avec des répartitions qui changent chaque nouvelle année. Je vais donc vous communiquer les répartitions du PLR : pour la Sécurité, c'est M. Dérobert qui représentera le PLR, pour l'Environnement c'est M. Daher qui rejoindra M. Fischer pour représenter le PLR, pour l'Administration c'est Mme Equey qui représentera le PLR et si vous l'acceptez je rejoindrai le Bureau en tant que chef de groupe. Pour les autres commissions, il n'y a pas de changement dans les représentants du PLR.

M. Couto : j'aimerais poser une question au Conseil administratif concernant l'école des Marbriers, si on est toujours dans les délais et si on est sûr que l'école ouvrira pour la prochaine année scolaire, en août.

Mme Beun : j'ai une question écrite concernant les pollutions à répétition du ruisseau le Petit-Voiret, notamment celles trouvées en avril et mai 2020.

Pollutions à répétition du ruisseau le Petit-Voiret avril et mai 2021

Madame, Monsieur,

De trop nombreuses pollutions ont été constatées ces derniers temps et notamment sur notre ruisseau serpentant dans notre quartier de Lancy-Sud.

En effet, et en qualité de membre du comité du terrain d'aventure (le TALV) et habitante, j'ai averti le SIS par téléphone les 3 (14h07), 10 (14h12) et 26 (15h19) avril 2021 ainsi que le 3 mai (13h59) pour des écoulements huileux mousseux et nauséabonds sous le pont de la route des Semailles. Il faut préciser que nos enfants, grands utilisateurs du TALV, jouent dans ce nant.

De plus, la qualité de l'eau de notre rivière est bien faible et même si des analyses ont été effectuées en 2006 (ibuprofène et d'autres médicaments ont été trouvés), la vie de ce nant est pratiquement morte alors qu'il y a près de 25 ans, des poissons y nageaient.

L'étude de la qualité des rivières genevoises l'Aire et ses affluents, Etat 2016 et évolution depuis 1998 publié par l'OCEau, indique un indice pharmaceutique considéré comme mauvais, et pour exemple des concentrations de paracétamol de 1 mg/L, soit la dose la plus élevée pour l'ensemble du bassin versant de l'Aire pour le Petit-Voiret, un affluent 100% Suisse, ont été mesurées. Il y aurait également des traces d'Ibuprofène.

Même si le 26 novembre 2020, le Conseil Municipal (CM) de Lancy a déposé une résolution votée à l'unanimité qui demande, entre autres, que la qualité de l'eau soit garantie et même si cette résolution ne concerne pas directement le Petit-Voiret, celui-ci se jette dans l'Aire; il faut également le protéger.

(https://www.lancy.ch/sites/default/files/arborescence/DOSSIERS%20THEMATIQUES/S%20C3%A9ances%20du%20Conseil%20municipal/scm_resolution-verts-aire-acc_26.11.pdf).

Il faut également préciser que l'OCEau a mis en place un site (<https://www.ge.ch/teaser/oh-mon-eau>) qui décrit la nature de la pollution et les mesures correctives pour éviter que ce genre d'écoulement se répète.

Enfin, nous désirons donc de l'eau propre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Mes questions sont :

- 1) *Y a-t-il eu des analyses concernant ces pollutions et qu'ont-elles donné ?*
- 2) *Des analyses pourront-elles se faire au moins annuellement ?*
- 3) *Qu'en est-il de la qualité de l'eau de ce nant ?*
- 4) *Qu'est-ce que la commune de Lancy, responsable de son réseau d'égouts, a entrepris comme actions ou même a-t-elle été informée de ces pollutions ?*

M. Bonfanti : il y a passablement de questions, on va tâcher d'y répondre soit ce soir, soit lors de la prochaine séance.

Pour les Evaux, je vais joindre les questions de M. Aeschbacher et de Mme Mühle. Que va faire le Conseil administratif ? Il a donc étudié la convention, il a aussi étudié la résolution pour savoir quelle est la corrélation entre les demandes et l'état d'avancement de cette convention. Nous avons constaté qu'il y avait des avancements qui avaient été faits assez notables sur les questions de mobilité, sur les questions environnementales et l'information auprès du public, même s'il est vrai que les documents ont pu être donnés au public seulement pour quelques heures.

D'autres points, par contre, posent problème selon le Conseil administratif : le premier élément est en lien avec le côté provisoire des installations. C'est vrai qu'il est indiqué 10 ans dans la convention mais il est aussi indiqué que cela peut aller plus loin si l'ensemble des acteurs est d'accord de prolonger ce délai.

Un autre élément pose problème, c'est la non-intégration dans le groupe de suivi des acteurs autres que les signataires de la convention. Comme vous pouvez le constater, le Conseil administratif est plus que partagé par rapport à l'évolution de cette convention et c'est pour cette raison qu'il a décidé de s'abstenir lors du vote qui aura lieu mardi prochain.

La question concernant les Ormeaux, je laisserai ma collègue répondre sur tout ce qui est rampe du Pont-Rouge et le trafic routier. Par rapport aux Ormeaux, étonnamment autant lors de la précédente législature nous avons eu des courriers qui avaient été adressés au Conseil administratif et qui mettaient en avant la problématique de sécurité aux Ormeaux, autant depuis 2-3 ans nous n'avons plus reçu aucune doléance par rapport à cette place. Cela ne veut pas dire que tout est réglé, on est d'accord. Passablement d'aménagements ont été réalisés, des couleurs ont été installées, des pots de fleurs ont été installés qui permettent aussi malheureusement de trébucher, plusieurs personnes et plutôt des personnes âgées ont trébuché. Il y a passablement d'aménagements qui ont été réalisés et qui ont réduit fortement la problématique, tout n'est pas réglé. Je pense que l'on pourra se repencher sur l'aménagement des Ormeaux le jour où le trafic de transit diminuera fortement de ce côté et que l'on pourra imaginer une place qui soit réellement une place. Actuellement on appelle cela la place des Ormeaux, mais ce n'est pas une place. On circule en voiture, rapidement d'ailleurs, c'est limité à 20 km/h mais les gens ne respectent que trop peu cette zone de rencontre. On est plutôt d'avis qu'il faudrait se repencher sur les Ormeaux du moment que l'Office cantonal des transports voudra bien aller dans notre sens, c'est-à-dire de pouvoir pacifier cette place et l'ensemble du trafic qui permet de rejoindre la rampe du Pont-Rouge, le quartier de Pont-Rouge et plus loin les Acacias.

Je continue avec la problématique de la qualité du cours d'eau du Petit-Voiret. Vos préoccupations sont les nôtres, nous avons aussi été sollicités par d'autres habitants sur la qualité de l'eau, pas que du Petit-Voiret, mais de manière générale sur l'ensemble des cours d'eau de la commune. Il est vrai que l'on parle souvent de l'Aire, mais il n'y a pas que l'Aire à Lancy. Sur l'Aire, un comité de pilotage a été mis en place il y a plus de 2 ans avec l'ensemble des communes qui sont touchées par cette problématique pour trouver des solutions tant sur

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

la qualité que sur le débit de l'eau. Souvent il y a une corrélation entre les deux, du moment que le débit est relativement peu élevé, les polluants se retrouvent en plus grande quantité. On a plutôt lancé un travail au niveau de la commune sur l'ensemble des rivières de la commune. On va poser la question sur les analyses, mais vous y avez déjà répondu, vous avez notifié l'ensemble des éléments qui peuvent se retrouver dans la rivière, donc je ne vais pas revenir dessus. Malheureusement, il est vrai qu'il y a du travail à faire là-dessus, l'objectif étant de revenir en Commission de l'environnement et du développement durable en septembre pour pouvoir présenter l'ordre de bataille pour trouver des solutions avec l'Office cantonal de l'eau qui évidemment a les compétences dans la mesure où les rivières sont de compétence cantonale.

En ce qui concerne la place du 1^{er}-Août, je confirme que c'est bien une place piétonne. Nous y avons des aménagements depuis pratiquement trois ans qui sont fortement appréciés par la population, nous en avons des retours. Pour la question de la sécurité, jusqu'à présent nous n'avons pas eu de doléances, personne ne nous a écrit pour se plaindre des cyclistes ou se plaindre d'autres usagers qui utiliseraient cette place de manière illégale. Pour les questions de sécurité, je laisserai ma collègue répondre à cela, cela la concerne directement.

Mme Gachet : je vais enchaîner sur la partie 1^{er}-Août mais sur l'axe sécuritaire. Effectivement, il y a toute une signalétique qui a été mise en place, mais probablement qu'il va falloir quand même améliorer, peut-être suggérer différemment en tout cas le fait que l'on ne roule pas à vive allure et que l'on ne roule pas tout simplement à vélo sur cette place. Donc, je vais de ce pas demander à notre police municipale d'intervenir par des mesures tout d'abord d'information et ensuite pour qu'elle prenne des mesures un peu plus sévères quant à ceux qui pourraient ne pas respecter cette zone piétonne.

Mme Moyard : sur le dossier de la rampe du Pont-Rouge, M. Haas, c'est un dossier qui, pour rien ne vous cacher, est franchement assez bloqué. Je vais refaire le point et vous revenir au prochain Conseil municipal. De ma connaissance, il n'a effectivement pas beaucoup évolué ces derniers mois et il est bloqué à l'OCT parce que les propositions qu'on avait ne lui conviennent pas sur différents points. C'est un véritable serpent de mer, mais disons que l'OCT n'est pas content à la fois en haut, en bas et au milieu. Ils ne sont pas contents au niveau de la jonction avec l'immeuble de la FMB, donc ils ont demandé une étude complémentaire ; ils ne sont pas contents en haut non plus ; ils ne sont pas contents sur le gabarit routier pour permettre au bus de tourner sur les Vieux-Chênes à la montée. Il y a des problèmes – parce qu'ils n'aiment pas à juste titre les trottoirs mixtes, donc qui ont une partie pour les piétons et une partie pour les vélos à la montée, mais le problème est qu'on ne peut pas faire une piste cyclable vu le gabarit de la route. Il faut faire une pondération entre différentes plus ou moins mauvaises solutions. Enfin, il y a des problèmes aussi avec les feux à la jonction avec le chemin des Erables. Il faudrait plutôt dire ce qui n'est pas problématique et d'ailleurs je ne suis pas capable de dire ce que c'est parce que tout est problématique. S'ajoute à cela une éventuelle prise en charge partielle dans le cadre du projet d'agglomération qui, s'il est intéressant d'un point de vue financier, rallonge en général les délais, complique les procédures, etc. Je vais refaire un point précis avec les services parce que ce n'était pas exactement dans les dossiers hyper-urgents et hyper-mouvants de ces dernières semaines, je ne vous le cache pas, et je vous tiendrai au courant.

La réponse à la question de M. Couto est plus simple. La réponse est oui, l'école du Plateau – je l'ai dit d'ailleurs lors de mon information en début de séance – ouvrira bien à la rentrée 2021, après avoir été construite en des temps records et qui plus est de manière plus rapide qu'initialement prévu puisqu'elle aussi, au départ on l'avait prévu en groupe complet mais en deux étapes. On envisageait de faire d'abord la première étape avec 8 classes et d'ici 2-3-4 ans, quand les besoins s'en feraient sentir, de l'augmenter à 16 classes. Entre-temps entre cette projection et la réalité dans laquelle nous nous trouvons, nous avons déterminé, au vu

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

de la pression sur les effectifs scolaires, qu'il fallait immédiatement construire les deux étapes, ce que nous avons pu faire avec notre entreprise totale et nous ouvrons donc l'école complète qui compte 17 classes, nous en ouvrons quasi la totalité à la prochaine rentrée, étant donné que le DIP a choisi, et on le comprend, de déplacer un certain nombre d'enfants qui sont à l'école de Tivoli dans la nouvelle école, premièrement parce qu'ils habitent plus près de la nouvelle école, deuxièmement parce qu'elle sera toute neuve et troisièmement parce que nous devons rénover l'école de Tivoli, ce qui est un autre des gros chantiers dont nous aurons l'occasion de vous reparler prochainement.

M. Couto : comme l'a dit M. Aeschbacher sur la coordination que l'on doit faire au niveau des commissions, on gagne une place de commission pour l'année prochaine. Mme Beun rejoint la Commission de la sécurité, et Mme Bencker rejoint la Commission de l'administration. Le reste ne change pas.

19) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Dérobert : en premier point, nous élisons la présidence.

M. Clémence : conformément au tournus décidé par les cheffes et chefs de groupe en début de législature, le groupe socialiste propose M. Matthieu Jotterand à la présidence du Conseil municipal.

Proposition acceptée par acclamation.

M. Dérobert : maintenant il s'agit d'élire la vice-Présidence.

M. Brunier : pour le groupe MCG, nous proposons M. Armando Couto.

Proposition acceptée par acclamation.

M. Dérobert : en ce qui concerne la fonction de Secrétaire ?

Mme Captyn : le groupe des Verts propose Mme Deborah Mühle.

Proposition acceptée par acclamation.

M. Dérobert : pour les deux places de membre du Bureau ?

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL propose M. Christian Haas.

Proposition acceptée par acclamation.

Mme Equey : le groupe PLR propose M. Thierry Aeschbacher.

Proposition acceptée par acclamation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

20) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. Dérobert : pour clore le dernier Municipal de l'année, le Président prend la parole.

En regardant ce que mes prédécesseurs avaient laissé comme dernières paroles, je me suis rendu compte qu'un certain nombre avait eu le même réflexe que moi, consulter les discours de celles et ceux qui les avaient précédés.

Je me suis rendu compte avec cela qu'il n'y avait pas forcément grand-chose à en tirer, mais que c'était très sympa de revivre les années précédentes en relisant ces messages.

Pour revenir sur cette première année de législature, que j'ai eu l'honneur de présider grâce à vous, je reprendrai seulement quelques sujets. Le premier qui me vient à l'esprit pour cette année est naturellement le Covid, qui a eu des implications aussi sur le fonctionnement du Municipal, fonctionnement qui avait déjà été impacté lors de la précédente législature. Nous n'avons malheureusement réintégré notre salle à la Mairie que pour une et unique séance. Nous avons siégé masqués, ce qui complique quelquefois la communication et pour tout politicien qui se respecte, nous n'avons pas pu fréquenter notre carnotzet pour continuer les discussions de la séance et évidemment cela autour d'un verre. Triste !

Le travail de notre Conseil est le second point. Je reviendrai en premier lieu sur le respect qu'il y a dans notre Conseil lors de nos séances et je suis très heureux que cela soit ainsi.

De tous les points que nous avons eus à l'ordre du jour, j'ai particulièrement apprécié deux sujets qui ont été débattus dans cet hémicycle, particulièrement apprécié car ces sujets sont revenus de commission et les débats ont continué ici tant les versions de chaque groupe n'étaient pas identiques. Pour les habitants qui lisent les compte-rendu de nos séances, c'est agréable de savoir qu'il y a débat, et un débat nourri. Ces deux sujets étaient la petite enfance et le parc des Evaux.

La dernière chose ou presque que je partagerai avec vous ce soir est le plaisir que j'ai eu à occuper cette fonction durant cette année. Malheureusement, je n'ai pas pu rendre visite à l'ensemble des associations communales qui invitent traditionnellement le Président du Conseil municipal, la plupart des assemblées générales ayant été annulées et les invitations avec.

Mais j'ai eu réellement du plaisir à présider cette assemblée. Je ne vous cache pas non plus que je suis assez impatient de pouvoir être assis parmi vous pour pouvoir à nouveau donner mon avis.

Il y a enfin la phase des remerciements. Je commencerai par les secrétaires généraux. Oui, les secrétaires généraux, il y a eu Mme Odile De Garrini qui a été très précieuse au début de mon mandat, et Julien Grosclaude qui a repris le flambeau. Notre secrétaire, Erika Crisafulli, qui nous soutient régulièrement. Notre Maire et nos deux Conseillères administratives avec qui j'ai eu du plaisir à travailler, ainsi que tout le personnel de la commune qui fait un travail impressionnant.

Mes derniers mots iront à deux acteurs de l'année à venir : au futur président de ce Conseil, Matthieu Jotterand, à qui je souhaite de prendre autant de plaisir que moi dans cette fonction et plein succès, ainsi qu'à notre future Maire, qui sera une Maire pour la première fois à Lancy, Corinne Gachet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

Vive la Suisse ! Vive Genève ! Vive Lancy !

L'assemblée applaudit.

La séance est levée à 22h20.

Le Secrétaire :

Armando Couto

Le Président :

Thierry Dérobert

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Tiago LARCHER (sans micro), membre de l'association Adret Voies Vives remercie Mme Moyard pour son initiative d'agrandir l'école à un groupe scolaire entier. En tant que parent, il s'interroge sur l'ouverture de l'école pour 2023, ce d'autant si l'école est agrandie à un groupe scolaire entier. En tant que membre de l'association Adret Voies Vives, il souhaiterait être informé en temps réel de l'évolution du projet et de l'ouverture de l'école.

En deuxième question, M. Larcher indique qu'il se réjouit de la venue du festival Plein-les-Watts à Lancy, mais demande ce qu'il advient du festival Lancy Tennessee.

Mme Moyard : merci, cher Monsieur, pour votre question. Comme je l'ai dit, oui, le planning prévoit l'ouverture à la rentrée 2023. C'était déjà le cas à 8 classes et c'est toujours le cas à 16 classes, étant donné que nous ne pouvons pas nous permettre de repousser l'ouverture à 2024.

Est-ce que je peux aujourd'hui prendre l'engagement et être sûre à 100% que ce sera à la rentrée 2023 ? Ce serait vous mentir, parce que comme n'importe quel projet de construction, il peut potentiellement y avoir des retards. J'espère bien qu'on est sur une détente et qu'on en a fini des confinements et autres éléments liés à la situation sanitaire, mais je ne peux pas totalement l'exclure. Donc, aujourd'hui nous travaillons effectivement sur un planning qui permet d'ouvrir les 16 classes en 2023. C'est un planning qui est très serré, mais il est possible. C'est notamment pour cela que nous devons déjà avancer sur des démolitions et des travaux préparatoires avant la construction proprement dite, et cela on va s'y mettre déjà maintenant, que la piste de chantier, on va déjà l'anticiper et la faire au mois de juin. La démolition d'un bâtiment des CFF ainsi que d'un quai va également être faite avant d'avoir l'autorisation de construire, parce qu'une autorisation de démolir, ce n'est pas la même chose. Donc, on va essayer de prendre un maximum d'avance, de suivre le planning, etc. C'est l'objectif, maintenant comme pour tout chantier il peut y avoir des aléas. Donc, je suis bien consciente que cette réponse a le mérite de la franchise, mais n'est pas forcément de nature à absolument totalement vous rassurer, mais ce serait vous mentir que de vous dire autre chose.

Par contre, bien entendu, nous sommes en étroite collaboration avec l'AVV, tout comme Odile Magnenat qui est coordinatrice du quartier et qui est une collaboratrice du service des affaires sociales. Elle est évidemment informée des développements concernant ce dossier et bien sûr que l'AVV sera tenue au courant à chaque étape. Il faut aussi savoir à quel moment on obtiendra l'autorisation de construire, la première, la principale, celle pour l'école à 8 classes qu'on n'a toujours pas aujourd'hui, on est en cours d'instruction. Et la complémentaire dont on est en train de préparer la dépose pour les 8 classes supplémentaires.

C'est un dossier très urgent et qui avance beaucoup. Je prends l'engagement devant vous de faire tout ce qui est possible pour l'ouvrir en 2023. J'ai confiance que ce sera possible, mais je ne suis ni magicienne ni voyante.

M. Bonfanti : concernant le festival Plein-les-Watts, le festival va venir sur Lancy du côté du parc Navazza-Oltramare. L'objectif est de travailler assez fortement avec les organisateurs pour y installer une partie un peu familiale. Cela répondra un peu à votre question sur Lancy Tennessee dans la mesure où vous aviez l'air d'apprécier le côté un peu familial de ce festival, donc on le retrouvera fortement dans le festival Plein-les-Watts.

Concernant le festival Lancy Tennessee, il va s'arrêter. La question a été longuement posée en interne, durant de nombreux mois. Il faut savoir que le programmateur est décédé l'été dernier. C'était lui qui tenait ce festival dans la mesure où il avait l'ensemble des réseaux des groupes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 mai 2021

de musique qui devaient venir ici. Nous avons essayé de chercher des remplaçants, nous n'avons malheureusement pas pu en trouver.

L'autre problématique que nous avons, c'est que pendant de nombreux mois, des collaboratrices devaient donner un certain temps à l'organisation de ce festival et ne pouvaient donc plus s'affairer à d'autres problématiques en lien avec les affaires culturelles. Nous avons souhaité reprendre cela dans la mesure où nous avons une ambition culturelle un peu différente pour cette législature qui est d'ancrer la culture dans les quartiers et ces collaboratrices vont pouvoir travailler à cela.

Donc, je vous le confirme, le festival ne va pas perdurer, il s'est arrêté l'année passée.